



Hôtel la Côtère

À notre service depuis 35 ans !

- CHAMBRES TOUT CONFORT
- BAR - RESTAURANT
- PISCINE
- SALLES DE REUNIONS
- ESPLANADE POUR CEREMONIES

49, Av. Amilcar Cabral - Centre-Ville
Pointe-Noire (République du Congo)
Tél. : 05 386 68 78 / 06 495 69 28
E-mail : lacotierhotel@gmail.com

NOTRE PLUS
LE RAPPORT
QUALITÉ
PRIX

LA SEMAINE AFRICAINAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4355 du Vendredi 9 Octobre 2026 - 74^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F.CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

La menace d'une grève plane à nouveau

(P.5)

DISPARITION



La mémoire de Cheikh Hamidou Kane saluée en Afrique

(P.7)

DIOCESE DE OUESSO

Visite pastorale du nonce apostolique

(P.8)



ECONOMIE DU CLIMAT

Brazzaville se dote d'un Institut pour l'Économie du Climat

(P.16)

ENSEIGNEMENT GENERAL

L'école a rouvert ses portes

(P.13)

EDITORIAL

Tshisekedi va indemniser !

CANAL+



Nomad+ LA PLATEFORME DE REUSSITE
EDUCATION SCOLAIRE POUR TOUS

DU 10 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE
1 MOIS GRATUIT*
A L'OPTION Nomad+
POUR LES ABONNES CANAL+



TELECHARGEZ
L'APPLICATION

* Offre valable une seule fois sur la période du 10 septembre au 31 octobre 2026.

ÉCONOMIE & CLIMAT

Aide au développement: le bassin du Congo ne peut plus compter que sur ses propres rentes

En 2025, les pays riches n'ont consacré que 0,26 % de leur revenu national à l'aide au développement, presque deux fois moins que dans les années 1960. Les financements climatiques promis ne compenseront pas. Pour le Bassin du Congo, l'heure est venue de transformer la rente pétrolière d'hier en rente carbone-forestière.

Par Aimé Dieudonné Mianzenza*

Le 24 octobre 1970, l'Assemblée générale des Nations unies demandait aux pays riches de consacrer 0,7 % de leur revenu national à l'aide publique au développement. Plus d'un demi-siècle plus tard, l'objectif n'a jamais été atteint, et il s'éloigne à grande vitesse. Selon les données publiées par l'OCDE en avril 2026, l'aide des pays du Comité d'aide au développement est tombée à 174,3 milliards de dollars en 2025, soit 0,26 % de leur revenu national brut. En 1960, cette part avoisinait 0,49 %. L'effort des pays riches a presque diminué de moitié.

UNE CHUTE SANS PRÉCÉDENT

La baisse de 2025, -23,1 % en termes rels, est la plus forte jamais enregistrée. Elle tient d'abord aux États-Unis, qui ont démantelé leur agence d'aide, l'USAID, et réduit leur aide de 56,9 %. Mais l'Europe suit. Le Royaume-Uni ramène son aide à 0,3 % de son revenu national d'ici 2027 pour financer sa défense. La France a amputé sa mission «Aide publique au développement» de 2 milliards d'euros en 2025, puis de 700 millions en 2026. La Suède, longtemps modèle de générosité, a renoncé à son objectif de 1 % et redirige ses fonds vers l'Ukraine. L'OCDE annonce une nouvelle baisse de 6,9 % en 2026.

Les raisons sont connues: priorité à la défense, finances publiques sous tension, discours de repli national et doute sur l'efficacité de l'aide. Ce doute n'est pas sans fondement: si l'aide a obtenu des succès indéniables dans la santé, vaccination, lutte contre le sida et le paludisme, son effet sur la croissance et la transformation des économies africaines reste discuté.

LES PLUS PAUVRES PAIENT LE PRIX

Ce sont pourtant les pays les plus fragiles qui encaissent le choc. En 2025, l'aide aux pays les moins avancés et à l'Afrique subsaharienne a reculé de plus de 22 %. La santé est en première ligne: selon une étude publiée dans The Lancet, l'arrêt des programmes américains pourrait provoquer plus de 14 millions de décès supplémentaires d'ici 2030. En Afrique centrale, la Centrafrique, où l'aide dépasse le quart du revenu national, le Tchad et la RDC sont les plus exposés. Le Congo, pays à revenu intermédiaire vivant du pétrole, l'est moins directement. Mais il perd des partenaires au moment même où il en a besoin pour sortir de la dépendance pétrolière.

LE CLIMAT, UNE AIDE QUI NE DIT PAS SON NOM

On objectera que les financements climatiques

REPERES

0,26 %

du revenu national des pays riches consacré à l'aide en 2025

-23,1 %

chute de l'aide en 2025, la plus forte jamais enregistrée

< 30 Md\$

de dons sur 136,7 milliards de finance climat déclarés en 2024

1,9 Md\$

versés au Bassin du Congo en quatre ans (2021-2024)

L'aide des pays du CAD, en % de leur revenu national



Sources: OCDE (avril et mai 2026); The Lancet (2025); ICEC, cartographie des bailleurs du Bassin du Congo (2026).

prennent le relais. Les pays riches affirment avoir dépassé leur promesse de 100 milliards de dollars par an, avec 136,7 milliards en 2024, et se sont engagés à Bakou sur 300 milliards par an d'ici 2035.

Ces chiffres appellent la prudence. L'essentiel de la finance climat publique est de l'aide recomptée: un même projet est déclaré au titre du développement et au titre du climat. Ce sont surtout des prêts: les dons ne dépassaient pas 30 milliards en 2024. Et ils sont prélevés sur les budgets qui fondent aujourd'hui. Les objectifs seront peut-être atteints en volume, grâce aux banques multilatérales et au capital privé. Mais l'Afrique centrale doit s'attendre à davantage de dettes que de dons.

LE BASSIN DU CONGO, ENTRE DEUX RENTES

La cartographie des bailleurs réalisée par l'Institut congolais pour l'économie du climat montre que le financement forestier de la région repose sur une poignée d'acteurs, Norvège, Allemagne, France, Union européenne et Banque mondiale, dont la plupart réduisent leur aide. Le programme américain CARPE, présent depuis 1995, a disparu avec l'USAID. Entre 2021 et 2024, la Promesse pour le Bassin du Congo a versé 1,9 milliard de dollars, alors que la Banque mondiale évalue les services rendus par ces forêts à 1 150 milliards.

Une fenêtre s'ouvre pourtant. Les paiements pour résultats, comme l'accord de 150 millions de dollars entre le Gabon et la Norvège, le fonds TFFF lancé à Belém, qui promet environ 4 dollars par hectare de forêt conservée et par an, ou le Fonds bleu pour le Bassin du Congo, porté depuis Brazzaville, dessinent une rente carbone-forestière. Elle ne sera pas

donnée: il faudra mesurer, prouver, vérifier. Et elle affronte la rente extractive, mines, bois, hydrocarbures, que des investisseurs, notamment chinois, financent sans conditions environnementales.

NE PLUS ATTENDRE L'AIDE

Les États d'Afrique centrale ne peuvent plus bâtir leurs budgets sur l'hypothèse d'une aide stable. Trois chantiers s'imposent: mobiliser les ressources intérieures et lutter contre les flux financiers illicites; transformer la rente pétrolière restante en investissements de diversification; se doter sans tarder des outils qu'exige la rente climatique, cadastre forestier, systèmes de mesure et de vérification, registre carbone, partage des bénéfices avec les communautés.

La région doit aussi négocier en bloc, au sein de la CEEAC, de la COMIFAC et de la Commission Climat du Bassin du Congo, pour obtenir des dons plutôt que des prêts pour l'adaptation, et un calendrier public des décaissements promis. Car le vrai risque n'est plus seulement la baisse de l'aide: c'est que les annonces restent des annonces.

L'engagement de 1970 n'aura jamais été tenu. À l'Afrique centrale d'en tirer les conséquences: sa prospérité ne viendra pas de la générosité des autres, mais de sa capacité à transformer ses propres rentes, pétrolière hier, carbone-forestière demain, en capacité productive.

* Aimé Dieudonné Mianzenza est docteur d'État ès sciences économiques et président-fondateur de l'Institut congolais pour l'économie du climat (ICEC), à Brazzaville.

BCI BUSINESS PRO

Un nouvel espace dédié aux professionnels et aux TPE

La ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, a présidé le 2 octobre 2026 la cérémonie de lancement de BCI business Pro, une initiative destinée aux professionnels et aux TPE (Très petites entreprises). En présence notamment du député-maire de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba; du directeur général de la Banque commerciale internationale (BCI), Ibrahim Dohia Traoré; ainsi que de représentants des ambassades du Maroc et de Côte d'Ivoire, de la secrétaire générale de l'UNICONGO et d'entrepreneurs.

Placée sous le thème: «Ensemble, connecté pour construire l'écosystème propice au développement des entreprises», cette cérémonie traduit la volonté de la BCI de faire des professionnels et des TPE un véritable moteur de création de valeurs et de dynamisation du tissu économique.

Selon le directeur général de la BCI, Ibrahim Dohia Traoré, l'ambition de la banque est de reconnaître l'énergie entrepreneuriale et de l'accompagner. Il a souligné que BCI business Pro doit aller au-delà d'un simple événement: il doit devenir un cadre d'échanges, de mise en relation et de naissance de nouvelles opportunités d'affaires.

La ministre a, pour sa part, salué cette initiative, qu'elle considère comme une avancée significative. Elle estime qu'il s'agit d'une évolution vers une banque plus proche des entrepreneurs, des professionnels, des commerçants et des artisans. «Ceux-là mêmes

qui, chaque jour, contribuent à la création de valeurs et d'emplois au Congo».

Elle a insisté sur l'importance de faire progressivement de la banque un partenaire du dé-



Photo de famille

veloppement de l'entreprise. En retour, l'entreprise doit renforcer sa gestion, sa transparence, sa capacité à assurer la traçabilité financière et à proposer des projets réellement bancables.

La ministre a appelé à renforcer la digitalisation des entre-



Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma

Elle a indiqué que le Gouvernement suivra avec attention les initiatives visant un financement plus important des entreprises congolaises, tout en formulant le souhait que BCI business Pro ne se limite pas au lancement d'une nouvelle offre commerciale, mais qu'il s'impose comme un véritable dispositif de proximité pour les entrepreneurs, dont le succès devra se mesurer par des résultats concrets.

La ministre a conclu en rappelant que la transformation économique du Congo passe par le renforcement du secteur privé national, l'appui à la jeunesse entrepreneuriale et la capacité collective à lui offrir l'accès aux outils nécessaires pour grandir.

Cyr Armel YABBAT-NGO

prises et à améliorer les mécanismes de garantie, qu'ils soient individuels ou sous forme de portefeuille, afin de permettre aux établissements financiers d'accroître durablement leur engagement envers les PME et les TPE.

Editorial

Tshisekedi va indemniser !

Il est inhabituel, dans les relations entre les deux Congo, qu'un litige aille jusqu'à l'effusion de sang et le kidnapping de soldats. Il est tout autant inhabituel que la République Démocratique du Congo reconnaisse d'avoir mal agi et fasse amende honorable. C'est pourtant ce que les incidents de Makotimpoko du 26 août dernier ont permis d'avoir. Dans un monde de violence et de méfiance, la recherche de solutions apaisées et apaisantes n'est plus de mise depuis fort longtemps. Le Président Tshisekedi a bravé les interdits ; il est venu à Brazzaville dire que de tels actes d'un autre temps ne sont plus à perpétrer : «je regrette». Merci.

Le Président de la République Démocratique du Congo a promis de rencontrer les victimes de cet incident et d'indemniser les familles des disparus dans les affrontements qui avaient été déclenchés, semant confusion et désarroi surtout au Congo. Il est rassurant que deux pays qui partagent une longue frontière fluviale, n'en viennent pas aux mains à la moindre brouille ni ne laissent les morts et les disparus à l'abandon de l'histoire. Merci donc, Président Tshisekedi; merci de faire plus que tirer l'oreille à vos soldats : faire manger des sandales à des soldats, n'est pas la meilleure manière de garder une frontière !

Ceci dit, nous répétons que même en famille, on ne peut bâtir la paix et l'harmonie à coups de petits crimes ou de meurtres plus ou moins spectaculaires. Nous ne bâtissons aucune Afrique prospère en nous entourant de tensions sanguinolentes. La fraternité que nous vantons depuis les années 1960 est trop émaillée de cette multitude d'incidents qui ne font aucun bien au vivre ensemble en famille. Patrice Emery Lumumba nous traitait de «Petit Congo» (ce qui, dans l'absolu, n'est d'ailleurs pas faux !), mais qui, dans la montée des fièvres de cette époque-là, n'était pas flatteur pour nous. Crise des expulsions par Tshombé; crise à l'île Mbamou obligeant les présidents Mobutu et Ngouabi à jouer les pompiers; crise récente des expulsions dans le sens Brazzaville-Kinshasa («Mbata ya ba Nkolo»), etc... : cela commence à en faire beaucoup pour des peuples qui se disent frères.

Notre incompetence nous a réduits à un rôle de «gardiens du fleuve» que nous acceptons avec le sourire; mais il ne serait pas juste que nous soyons assimilés à des moins que rien. Et comme tels, que la promesse du Président Tshisekedi ne soit pas suivie d'effet. Sinon, nos peuples qui se côtoient tous les jours, se rappelleront toutes les péripéties passées, des flammèches pourraient alimenter les éventuels brasiers de demain.

Albert S. MIANZOUKOUTA

VIE DES PARTIS

Le RDPS vers son 4^e congrès ordinaire

«La vie d'un parti ne se résume pas à la qualité de ses instances nationales. Sa véritable force se mesure à la vitalité de ses structures de base, à la mobilisation de ses militants et à sa présence quotidienne auprès des populations», le président du Rassemblement pour la démocratie et le progrès social (RDPS), Jean-Marc Thystère Tchicaya, à Pointe-Noire, à l'occasion d'une série de rencontres organisées par son parti du 25 au 27 septembre 2026.

De la conférence des secrétaires fédéraux aux sessions ordinaires du bureau politique et du comité directeur, les différentes instances du RDPS ont été mobilisées autour de la préparation du 4^{ème} congrès ordinaire du parti et des prochaines échéances électorales, prévues en 2027.

Placées sous l'autorité du président du RDPS, ces différentes sessions s'inscrivent dans la feuille de route adoptée par le Comité directeur, lors de sa session extraordinaire du 13 décembre 2025.

Au cours de ces travaux, les membres du comité directeur ont notamment examiné et adopté le rapport d'activités de la Coordination nationale relatif à la mise en œuvre de la feuille de route du RDPS pour la période allant de décembre 2025 à septembre

2026. Ils ont également examiné et adopté l'ordre du jour du 4^{ème} congrès ordinaire du parti.

Si aucune date précise n'a encore été annoncée pour la tenue de ce congrès, Jean-Marc Thystère Tchicaya s'est félicité de la réalisation des priorités fixées par le parti en 2024.

Il a appelé les militants à se tourner vers l'avenir, tout en restant fidèles à l'histoire et à l'identité du RDPS. «Un parti qui écoute, rassemble, propose. Un parti capable de décider et d'agir. Un parti qui se renouvelle sans se renier. Un parti fier de ses alliances sans perdre son identité. Un parti qui prépare les échéances politiques sans réduire son horizon aux seules élections. Un parti surtout dont la force se mesure à sa dignité pour la nation», a-t-il déclaré, à l'ou-



Le président du RDPS, au centre, entouré par les membres de la Coordination nationale (présidium)

verture de la session.

À l'issue des travaux, le président du RDPS a salué la qualité des échanges et la franchise des opinions exprimées. La session ordinaire du Comité directeur a notamment permis d'évaluer la mise en œuvre des orientations du parti, de procéder à des amendements et de prendre de nouvelles décisions. Jean-Marc Thystère Tchicaya a appelé les responsables à traduire ces décisions dans les faits.

À l'approche du 4^{ème} congrès, le président du RDPS a également insisté sur la nécessité pour les

structures du parti, de poursuivre leur mobilisation: «Il nous impose travail, rigueur, cohésion et sens des priorités. Nos structures doivent poursuivre leur mobilisation, nos instances exercer pleinement leurs responsabilités et chacun doit connaître la part qui lui revient dans la mise en œuvre des orientations arrêtées», a-t-il déclaré. Avant d'inviter les responsables du parti à préparer le 4^{ème} congrès, «avec méthode, dans l'unité et la discipline», afin d'en faire, selon lui, un moment de «clarification, de renouvellement et de projection politiques».

des réponses aux défis économiques, sociaux et institutionnels auxquels le pays est confronté», a-t-il déclaré.

Le 4^{ème} congrès ordinaire du RDPS devrait ainsi constituer une étape importante pour le parti, qui entend y préciser son organisation, ses orientations, son projet, ainsi que sa contribution à la vie politique congolaise pour les prochaines années.

La session du Comité directeur a réuni les membres de la Coordination nationale, du bureau politique, les présidents des Commissions de contrôle et d'évaluation, ainsi que des membres et sympathisants du parti.

Jessica KINANI

A VENDRE

QUARTIER: MAYANGA
PARCELLE AVEC MAISON

3 chambres - Salon - Cuisine - Eau - Electricité
Tél: 05 392 98 96

Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire
Titulaire d'un Office sis à Brazzaville (République du Congo)
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO
1er étage Immeuble abritant le Restaurant « JAIPUR »
En face de Congo Telecom, Centre-ville
Tél. : 00 (242) 04 423 14 44, B.P. : 1444
E-Mail: officemakossolassi@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE DENOMMEE

«SEVERAL»
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle Au capital de 1.000.000 FCFA
Siège social à Pointe-Noire
République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du premier septembre 2025 par Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville-Ouenzé le 30 octobre 2025, sous folio 196/3 n° 1971, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: La société a pour dénomination : «SEVERAL»

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Capital: Le capital social est de 1.000.000 FCFA, divisé en 100 parts sociales de 10.000 FCFA, chacune entièrement souscrites et libérées.

Siège social: Le siège social est fixé à Pointe-Noire au quartier Loango vers le commissariat de police, département du Kouilou.

Objet: La société a pour objet, tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger :

- Transit ;
- Transport et logistique ;
- Courtage ;
- Gestion de flotte automobile.

La société peut en outre accomplir, toutes opérations, financières, administratives, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement.

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Gérance: Monsieur BISSOUKEME Pierre Vincent est nommé aux fonctions de gérant.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 23 janvier 2026, enregistré sous le numéro **CG-PNR-01-2026-B-00039**.

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro **CG-PNR-01-2026-B13-00018**.

Pour insertion légale
Me Félix MAKOSSO LASSI
Notaire

Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire
Titulaire d'un Office sis à Brazzaville (République du Congo)
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO
1er étage Immeuble abritant le Restaurant « JAIPUR » En face de Congo Telecom,
Centre-ville
Tél. : 00 (242) 04 423 14 44, B.P. : 1444
E-mail : officemakossolassi@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE DENOMMEE

« PANTH MINING »
Société A Responsabilité Limitée Au capital de 5.000 000 FCFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du 26 février 2026 par Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Poto-Poto Brazzaville le 24 mars 2026, sous folio 053/4 n° 0963, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : La société a pour dénomination : «PANTH MINING»

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : Le capital social est de 5.000.000 FCFA, divisé en 500 parts sociales de 10.000 FCFA, chacune entièrement souscrites et libérées.

Siège social : Le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), au numéro 3 ter, rue Mbochis, PotoPoto, Arrondissement 3.

Objet : La société a pour objet, tant en République du Congo :

- Exploration, Exploration et Commercialisation des minerais (prestation de services dans le secteur minier, comptoirs, représentation, Import-export).

La société peut en outre accomplir, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, immobilières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptible d'en faciliter la réalisation.

Durée : La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Gérance : Monsieur MABIKA-MATANGA Athpy Arland Emmanuel est nommé aux fonctions de gérant pour une durée de deux (02) ans.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 16 mars 2026, enregistré sous le numéro **CG/BZV-01-2026-B-00336**.

RCCM : La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro **CG-BZV-01-2026-B12-00079**.

Pour insertion légale
Me Félix MAKOSSO LASSI
Notaire

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

La République du Congo accélère la digitalisation de la gestion des médicaments avec mSupply



De la centrale d'achat jusqu'aux structures sanitaires, la gestion des médicaments et produits de santé en République du Congo amorce un virage numérique. Avec le déploiement pilote de la solution mSupply dans 92 sites, le Ministère de la Santé et de la Population entend disposer d'une meilleure visibilité sur les stocks, réduire les ruptures et les pertes liées aux péremptions et améliorer la disponibilité des produits de santé. Une transformation soutenue notamment par le Fonds mondial à travers Catholic Relief Services (CRS), aux côtés des autres partenaires engagés dans cette initiative tels que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA).



Formation pratique d'un agent de santé du Centre de santé Fulbert Youlou de Madibou, sur l'utilisation de mSupply

Pour une structure sanitaire, la capacité à suivre en temps réel la disponibilité des médicaments, à anticiper les péremptions et à prévenir les ruptures de stock constitue un enjeu majeur pour la continuité des services de santé. Toutefois, la gestion encore largement manuelle des stocks et les difficultés de collecte et de transmission des données compliquent l'anticipation des besoins et la réactivité des équipes.

C'est précisément l'ambition de mSupply : moderniser la gestion des produits de santé grâce à une meilleure circulation de l'information. Portée par le Ministère de la Santé et de la Population, à travers la Direction de la Pharmacie et du Médicament (DPM), avec l'appui technique de la Direction des Technologies de l'Information et de la Communication (DTIC), cette transformation numérique vise à renforcer la visibilité des stocks et à connecter plus efficacement les différents maillons

de la chaîne d'approvisionnement, de la centrale d'achat jusqu'aux structures sanitaires les plus éloignées. La phase pilote couvre 92 sites. Après un premier déploiement dans 54 sites de Brazzaville et Pointe-Noire, l'appui du Fonds mondial à travers CRS a permis l'extension de la solution aux 38 sites restants, dont 26 à Brazzaville, 6 dans la Bouenza et 6 dans la Cuvette, achevant ainsi le déploiement sur l'ensemble des sites pilotes.

Au-delà du déploiement de la solution, l'approche mise aussi sur ses utilisateurs. Les équipes ont bénéficié d'un renforcement de compétence en gestion des stocks, traçabilité des produits, suivi des lots et des dates de péremption, ainsi qu'en analyse et exploitation des données logistiques de santé. Des équipements et la connectivité nécessaires au fonctionnement de la solution ont également été mis en place, avec un dispositif d'assistance technique destiné à

accompagner les utilisateurs. L'un des principaux changements attendus réside dans la visibilité des stocks. Grâce à mSupply, les différents niveaux du système de santé pourront progressivement suivre les mouvements des produits, identifier plus rapidement les risques de rupture ou de surstock et disposer de données actualisées pour orienter leurs décisions. Encore en phase pilote, mSupply ouvre la voie à une gestion plus

ponibles en temps opportun. L'objectif est clair : permettre aux acteurs du système de santé de mieux anticiper les besoins et de garantir la disponibilité des médicaments là où ils sont nécessaires. À travers son appui au déploiement de cette solution, Catholic Relief Services contribue au renforcement durable de la chaîne d'approvisionnement et accompagne les efforts du Gouvernement visant à moderniser le système de santé



Lancement de l'atelier de formation sur la plateforme mSupply à Brazzaville, par Mme Rosa Channele OLLESSONGO, Directrice de la Pharmacie et du Médicament.

intégrée et plus performante des produits de santé, fondée sur des données fiables et dis-

congolais.
**L'équipe de rédaction
de CRS.**

ROTARY CLUB BRAZZAVILLE-CENTRE

Le CSI Maman Mboulé a reçu un appui pour l'accueil des malades

Le Centre de santé intégré Maman Mboulé de Ngamakosso, à Talangaï, a reçu du Rotary Club Brazzaville-centre, une tente de 50 mètres carrés accompagnée de plus de vingt bancs en fer. Le don a été remis aux bénéficiaires, le 28 septembre dernier, en présence du chef du district sanitaire de Mboulé-Manianga, M. Ndzouani Henry Berya Golve.

Le Rotary club Brazzaville-centre a répondu positivement à la demande d'aide du CSI qui faisait face au manque d'espace pour l'accueil des patients. Selon M. Sylvain Elenga qui a fait la présentation de la donation, leur club a obtenu de la fondation du district 9150 du Rotary international un modeste appui financier qui a permis la réalisation de ce projet.

Cette tente de 10 mètres sur 5 et les 27 bancs métalliques viennent contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil et d'attente des femmes en consultation pré et post natale, ainsi que des malades en consultation externe qui, comme les soignants, seront, désormais, à l'abri des intempéries, M. Sylvain Elenga.

Pour lui, cette action s'inscrit dans deux des axes stratégiques ou domaines d'intervention du Rotary international, à savoir: la prévention et le traitement des maladies et la protection de la santé de la mère et de l'enfant. Il n'a pas oublié de saluer l'implication du chef de centre et des membres du Rotary club dans l'aboutissement de ce projet.

La mission principale du Ro-

tary international est de servir autrui, a-t-il déclaré. L'objectif est pour lui d'apporter des solutions concrètes à des défis humanitaires majeurs, notamment, au niveau local, comme c'est le cas présentement, a-t-il expliqué. En faisant cette dotation au CSI Maman Mboulé, le



Coupe du ruban symbolisant la remise de la tente par le Rotary Club Brazzaville-Centre



L'équipe du Rotary Club Brazzaville-Centre posant avec les agents du CSI

Rotary club Brazzaville-centre a été guidé par l'intérêt de «faire du bien à autrui».

Réagissant à cette dotation au nom du directeur départemental des services de santé de Brazzaville, le chef du district sanitaire Mboulé-Manianga, M. Ndzouani Henry Berya Golve, a notamment remercié le Rotary Club Braz-

zaville-centre pour ce geste qui complète, selon lui, les efforts du Gouvernement et s'inscrit dans la volonté du ministre de la Santé d'améliorer l'offre de santé.

Ces remerciements ont été renchérissés par M. Ansi Olivier, Action sanitaire du district sanitaire Mboulé-Manianga qui a précisé que ce geste qui ap-

paraît sobre, à première vue, constituait «un appui précieux pour l'amélioration de nos conditions de travail et, surtout, pour l'amélioration de l'accueil et des conditions de prise en charge de nos populations».

À travers ce don, a-t-il poursuivi, le CSI voit «non seulement une dotation en équipements, mais également l'expression concrète d'un engagement en faveur de la santé et du bien-être de nos populations».

Monsieur Ansi Olivier, a formulé le souhait que cette action ne soit que le début d'une «collaboration encore plus forte et fructueuse en faveur du renforcement de notre système de santé».

Le CSI Maman Mboulé attend, trimestriellement, un peu plus de vingt-cinq mille patients en consultation, dont plus de 300 femmes enceintes, a-t-on appris.

Joséphine LEKONGA

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

L'intersyndicale brandit encore la menace de la grève

Le spectre d'une paralysie totale plane à nouveau sur l'Université Marien Ngouabi. Le collège intersyndical de cette institution a déposé lundi 5 octobre 2026 à Brazzaville, un préavis de grève auprès de la présidence de l'Université et du ministère de tutelle, à l'issue d'une réunion consacrée à la situation sociale des travailleurs. Une décision qui sonne comme un aveu de rupture de dialogue social et fait trembler une communauté estudiantine déjà éprouvée par des calendriers académiques constamment élastiques.

Le collège intersyndical était réuni au siège du Syndicat national des enseignants du supérieur (SYNESUP). Sa déclaration annonçant le préavis de grève a été lue par Mme Mavie Nkeket Ndabiza, secrétaire chargée des finances de la mutuelle du SYNESUP. Au cœur de cette énième fronde, les éternels points de friction budgétaires que l'Exécutif peine à solder. Les agents de l'Université Marien Ngouabi cumulent

à ce jour sept mois de salaires impayés, correspondant notamment aux mois d'août et septembre 2024, ainsi qu'aux mois de mai, juin, juillet, août et septembre 2026.

Le collège intersyndical relève également une absence de concomitance dans le paiement des salaires entre les agents de l'UMNG et ceux de la Fonction publique. Une situation que les syndicats considèrent comme préoccupante au regard



Pendant la déclaration de l'intersyndicale

du rôle du salaire dans la stabilité sociale et la dignité du travailleur.

À l'issue de leurs débats et de leur réflexion sur la situation sociale des travailleurs, les organisations syndicales exigent, entre autres, le paiement de l'ensemble des salaires arriérés. Elles réclament ensuite la concomitance du paiement des salaires

avec ceux des agents de la Fonction publique, ainsi que le règlement de toutes les heures diverses dues.

Le Collège intersyndical accorde un délai de 72 heures aux autorités pour satisfaire leurs revendications. À défaut, le mouvement de grève pourrait débuter immédiatement après.

Gaule D'AMBERT

COUP D'OEIL EN BIAIS

Kinshasa promet de payer

Le sang a coulé à Makotimpoko (LSA n°4350 du 4 septembre 2026), et Kinshasa a décidé d'en assumer le coût. En venant en personne présenter ses regrets et en annonçant à Brazzaville l'indemnisation financière des victimes par la République Démocratique du Congo, le Président Félix Tshisekedi a posé un acte fort dans la capitale congolaise où il a rencontré samedi 3 octobre 2026 son homologue Denis Sassou-Nguesso. Kinshasa tente ainsi d'éteindre l'incendie diplomatique par la réparation financière, dans l'espoir qu'elle suffira à apaiser les tensions entre les deux rives. Le sujet a alimenté les discussions pendant plusieurs semaines. Reste à savoir comment et quand cette promesse de justice et de compensation se traduira dans les faits.

Quand le PCT gronde, le Gouvernement cherche sa pompe... et sa bougie

On croyait que les secousses politiques ne venaient que de l'opposition, mais voilà que le Parti congolais du travail (PCT) critique sa propre émanation gouvernementale pour apaiser le mécontentement social. Il tente de montrer qu'il partage les frustrations de la base concernant le manque d'eau, d'électricité et de carburant ou les questions économiques. Réuni en session ordinaire les 3 et 4 octobre 2026 à Brazzaville, le Bureau politique du parti au pouvoir a sorti les griffes et interpellé directement le Premier ministre Anatole Collinet Makosso et son équipe. A Brazzaville comme à Pointe-Noire, le quotidien est devenu un véritable parcours du combattant pour le Congolais lambda. Il faut, aux automobilistes, affronter plusieurs nuits de veille aux stations-service pour espérer obtenir des gouttes de carburant. Dans les ménages, coupures d'électricité, pas d'eau potable aux robinets de LCDE: le grand parti a exhorté le Gouvernement à agir vite face aux attentes de la population. Le PM a dû livrer ses premières explications. Reste à savoir si ces justifications suffiront à rallumer les ampoules, faire couler l'eau potable et ravitailler les stations-service.

RDD: Yhombi-Opango Jr débarque du train avant la gare de 2027 !

C'est le séisme politique de la semaine: Jean-Jacques Serge Yhombi-Opango a officiellement rendu son tablier de président du Rassemblement pour la démocratie et le développement (RDD), le parti fondé par son défunt père, Joachim Yhombi Opango. C'était dimanche 4 octobre 2026. Il abandonne le navire, laissant ses militants sur le quai à quelques mois des prochaines législatives et les observateurs le regard en coin. Officiellement, le «fils» est lassé par «le harcèlement administratif du ministère de l'Intérieur» et «désabusé par une opposition congolaise incapable de chanter à l'unisson». Mais à Brazzaville, les observateurs cherchent toujours l'anguille sous la roche. «Cette démission surprise avant les législatives de 2027 est-elle un aveu d'impuissance face au verrouillage politique ambiant, ou une retraite stratégique hautement calculée?», s'interrogent-ils. On regarde, et on guette la suite... l'œil bien en biais.

Justice paralysée: quand les robes noires font grève!

Depuis la semaine passée (respectivement les 29 septembre et 2 octobre 2026), le barreau de Pointe-Noire et le barreau de Brazzaville ont décidé de suspendre leurs activités professionnelles. C'est la grève générale des plaidoiries, l'annonce du boycott officiel des sessions criminelles. Les robes noires entendent dénoncer les arrestations jugées très cavalières et un tantinet «hors la loi» de leurs confrères Bob Kaben Mboko Massouka, Boniface Carle Malalou et Admyrey Mabondzo. Selon eux, la protection particulière de l'avocat prévue par l'article 53 de la loi n° 026/92 du 20 août 1992 portant organisation de la profession n'est plus garantie. Face à cette «violation flagrante», la corporation a rangé ses toges. Affaire à suivre.

Moukondo: un câble électrique prend feu presque chaque soir

Moukondo, rue Makoko, non loin de l'ESGAE, les habitants sont de plus en plus préoccupés par un incident électrique qui se répète presque chaque soir. Selon les riverains, un câble électrique prend feu régulièrement aux environs de 19h. La répétition de cet incident suscite une vive inquiétude dans la zone, en raison des risques d'électrocution, d'incendie et de dommages matériels. Ils attendent une intervention des services compétents d'Energie électrique du Congo (E²C).

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond point Mess Mixte de Garnison Immeuble MORIJA, 1^{er} étage, Centre-ville
B.P. 1431 Tél : 05 736 6464 République du Congo

INSERTION LEGALE

«SEWELO CONSULTING-SARLU»-SARLU
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social de Francs CFA : Un Million (1 000 000)
Siège social : Rue Tchikoulassi-Bloc no 5, Zone N9, CQ 906, quartier Mpaka
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM : CG-PNR-01-2026-B13-00206

Il appert d'un acte authentique reçu par la Notaire soussignée, le 15 septembre 2026, enregistré à Pointe-Noire, **sous folio 171/03, n° 523**, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)
OBJET:

La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- Le conseil en communication.
- Toutes opérations entrant dans son objet social, soit seule, soit en participation, soit en association, sous quelque forme que ce soit.

Et plus généralement, toutes opérations, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

DENOMINATION: «SEWELO CONSULTING » SARLU

SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, Rue Tchikoulassi-Bloc no 5, zone N9, CQ 906, quartier Mpaka, République du Congo.

DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M.

GERANCE:

- Madame **Marie Céleste Naomi BAGNIAKANA** est nommée en qualité de gérante de la société pour une durée indéterminée

RCCM : CG-PNR-01-2026-B13-00206

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 22 septembre 2026

Fait à Pointe-Noire, le 29 septembre 2026

Pour avis
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire

MERITE MILITAIRE

Honneur à l'étendard et aux troupes de la DGSP

Lors d'une cérémonie militaire d'envergure présidée à Brazzaville, vendredi 2 octobre 2026, la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) a vu son étendard national être décoré par le Grand chancelier des ordres nationaux, Norbert Okiokoutina. Ce moment fort, marqué par la présentation par la présentation des fanions aux bataillons et aux grandes formations par le général de brigade Serges Oboa, est venu consacrer le dévouement des troupes de cette unité d'élite.



Norbert Okiokoutia accrochant l'insigne de l'ordre de la paix sur l'étendard

L'événement s'est déroulé avenue Pointe-Hollandaise à M'Pila. L'étendard mis à l'honneur, guide les pas des soldats lors des défilés et des missions de terrain. Ce drapeau a été élevé au grade d'officier dans l'ordre national de la paix, lors de cette cérémonie protocolaire présidée par le Grand chancelier. Cette distinction a été décernée à titre personnel par le président de la République lors des festivités du 66e anniversaire de l'indépendance. Derrière le symbole du drapeau, il y a des hommes qui le font vivre. Au-delà de la dimension collective, la cérémonie a mis en lumière dix cadres devant être élevés dans l'ordre du Mérite congolais. Le colonel Epiphane Endzongo a été élevé à la dignité de grand

officier; le commandant Perfilia Rodelie, au grade de commandeur; le lieutenant Brice Ndongo Ebaka, au grade d'officier; le lieutenant de police Barthélémy Ollessongo, le sergent Arthur Valéry Dany, le caporal-chef Proch Rachid Manga, le caporal Gordelain Steve Obongui et le soldat de 2e classe Jean Robert Bouyo, tous au grade de chevalier; et enfin, le sergent Rude Rucekl Férol et le soldat de 2e classe Belcia Jennicia Poh, dans l'ordre de la croix de la valeur militaire. Cet événement a inclus aussi la présentation des différents bataillons et les grandes formations rattachés à la structure. A cette occasion, ils ont officiellement reçu leurs fanions de commandement. «Vous en êtes désormais

les dépositaires; vous répondrez de leur honneur, de leurs attributions et de vos obligations», a martelé le général Serges Oboa. Parmi les fanions présentés il y a eu entre autres ceux du groupement des missions spéciales, du bataillon d'appui et de soutien, du détachement de drones, du détachement nautique et du bataillon de protection. En récompensant à la fois le drapeau de l'unité et ses forces vives, la Haut commandement réaffirme, a-t-on entendu, les valeurs fondamentales de la DGSP: «Loyauté, protection, efficacité». Une parade militaire est venue parachever la cérémonie, scellant ainsi le succès de cette journée.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE DOMANIALE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU
BUREAU DE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR/DPT	REQUERANTS
1	32202 du 26/11/2025	Pile(s) 06, 7, et 8	Blo+Et1:E44c 102 bis	Section BM7	Superficie 1400,00 m ²	NGOYO	Arr 06	SAMANOU Roger Hanin Gaudin
2	31982 du 02/07/2025	Pile(s) 04	Bloc 57	Section BM2 ème T	Superficie 654,00 m ²	NGOYO (File Tchinnassa)	Arr 06	DZON BINTSENE Bertin et KANGA MOUETOUA Karlle Jearise
3	32378 du 10/04/2026	Pile(s) 05	Bloc 11	Section BL	Superficie 500,00 m ²	Nanga (domaine Pierre Moutou)	Arr 06	KIPEMOSSO Primo Trône Nyebert
4	32317 du 16/03/2026	Pile(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 1330,00 m ²	DJENO	Arr 06	BISSOMBOLO PAHOU Hurcin Yannick
5	32232 du 08/01/2026	Pile(s) 03	Bloc 153	Section BN	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File TCHITOUTA)	Arr 06	NKATOUKOULO Raïssa Thibault
6	30613 du 23/02/2023	Pile(s) 06	Bloc 112	Section BN	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File Tchitouta)	Arr 06	DOMBO Keyna Imani
7	32233 du 31/12/2025	Pile(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 2000,00 m ²	DJENO	Arr 06	MONKA Solange Patricia
8	32021 du 22/07/2025	Piles(s) 01	Bloc 08	Section BP	Superficie 400,00 m ²	MPITA	Arr 01	MONGO Aimé Emile
9	31503 du 30/07/2024	Piles(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 1000,00 m ²	DJENO	Arr 06	BOUDZIKA Bonaventure
10	32161 du 15/10/2025	Pile(s) 07	Bloc 06	Section J	Superficie 400,00 m ²	KM4	Arr 01	EGLISE NEO-APOSTOLIQUE AU CONGO
11	32251 du 26/01/2026	Pile(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 500,00 m ²	VILLAGE LOANGO	Arr /	LA SOCIETE KOLA POTASH MINING
12	32276 du 09/02/2026	Pile(s) 14	Bloc 63	Section J	Superficie 345,96 m ²	MPITA	Arr 01	MIAYOKA BANZOUZI Aurel Freddy
13	32267 du 12/02/2026	Pile(s) domaine	Bloc /	Section /	Superficie 4000,00 m ²	Village Bondi (File Tchima)	Arr /	LOEMBHET Aimée Rachie Claude Taïssa
14	32306 du 05/03/2026	Pile(s) 07	Bloc 51	Section BM	Superficie 331,20 m ²	NGOYO	Arr 06	MALOUBOUKIDI MAYENGUETH Rhudy Venceslas
15	31650 du 18/10/2024	Pile(s) 01	Bloc 173 bis	Section /	Superficie 500,00 m ²	Djeno la plage (File Tchinkongo)	Arr 06	TCHICAYA Jean Baptiste Philippe
16	32421 du 07/05/2026	Pile(s) 03	Bloc 14	Section BM	Superficie 474,36 m ²	NGOYO	Arr 06	LONZANIABEKA Aline Olga
17	32379 du 10/04/2026	Pile(s) 10	Bloc 10	Section BL	Superficie 500,00 m ²	Nanga (domaine Pierre Moutou)	Arr 06	KIPEMOSSO Primo Trône Nybert
18	31580 du 13/09/2024	Pile(s) 03	Bloc 171	Section BM5 5ème T	Superficie 500,00 m ²	M'VASSA (File Tchinnassa)	Arr 06	KEKOLO Muriel Reine Angèle
19	30706 du 19/04/2023	Pile(s) 07	Bloc 251	Section BM	Superficie 472,00 m ²	NGOYO	Arr 06	NSOUZA Franz Welcom Ilitch
20	32267 du 18/02/2026	Pile(s) 08	Bloc 179	Section BXA	Superficie 500,00 m ²	COTE-MATEVE (File NTOUMBA)	Arr 06	SAYE KIBANGUI Guicha Priscille
21	31562 du 03/09/2024	Pile(s) 09	Bloc 86	Section BE	Superficie 390,65 m ²	MPAKA	Arr 03	BADIAKOUAHOU Bernadette
22	31170 du 10/01/2024	Pile(s) 06 bis	Bloc 59	Section BL	Superficie 375,00 m ²	NGOYO (File TCHIYENDZI)	Arr 06	KIYINDOU MALEKA Kevin Lohan, MOUINGUISSA-SAMBA Kilian Laël, SAMBATHallyan Kristofer
23	32098 du 01/09/2025	Pile(s) 02	Bloc 65	Section J	Superficie 597,00 m ²	MPITA	Arr 01	MOULOMBO MOUNGOUNGA Henriette
24	32093 du 27/08/2025	Pile(s) 11	Bloc 194	Section N	Superficie 400,00 m ²	MPAKA 120	Arr 06	HOMMERD Eddy Lawrens
25	32278 du 12/02/2026	Pile(s) 08	Bloc 25	Section BS	Superficie 500,98 m ²	Tchimbamba-aviation (File Tchimbambi)	Arr 01	LOUSSAKOU FICKAT Sissila Tracy Cordelia
26	32036 du 04/08/2025	Pile(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 630,00 m ²	DJENO	Arr 06	TSONGA Fleur Xavier
27	32298 du 19/02/2026	Pile(s) 13 et 14	Bloc 72	Section: BL	Superficie 800,00 m ²	Ngoyo la plaine (File MBELO)	Arr 06	Madame NZAOU née ELION Claudine Laure
28	32296 du 19/02/2026	Pile(s) 13 et 14	Bloc 45	Section BL	Superficie 800,00 m ²	Ngoyo la plaine (File MBELO)	Arr 06	Madame NZAOU née ELION Claudine Laure
29	32142 du 10/11/2025	Piles(s) 10	Bloc 144	Section BX	Superficie 359,26 m ²	FOND TIE-TIE	Arr 06	MOULASSOU NKOSSOU Blanche Marleine
30	31222 du 07/02/2024	Piles(s) 10	Bloc 81	Section BXA	Superficie 500,00 m ²	COTE-MATEVE (File tchilindou)	Arr 06	NGUIMBI Darrow Valderly
31	31187 du 04/12/2025	Pile(s) 06	Bloc 01 ter	Section BM	Superficie 700,00 m ²	NGOYO (File Tchinnassa)	Arr 06	OVU Marina Prisca
32	30669 du 24/03/2023	Pile(s) 16 et 17	Bloc 169	Section L	Superficie 800,00 m ²	LA BASE	Arr 01	OBAMBI Ida Grâce
33	32143 du 30/09/2025	Pile(s) 09	Bloc 218	Section BN	Superficie 500,00 m ²	NGOYO	Arr 06	BANGO Jean Claude
34	32047 du 06/08/2025	Pile(s) 15 bis	Bloc 152	Section CD	Superficie 250,00 m ²	NANGA	Arr 06	DAMBA LOEMBET TSIMBA Michel Prudence
35	32468 du 02/06/2026	Pile 07	Bloc 283	Section BM	Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File Tchinnassa)	Arr 06	CARDOT Née KIANGUEBENY TSIBABANA Emilienne Antoinette
36	28672 du 16/12/2019	Pile(s) 09 Ter A	Bloc /	Section M	Superficie 126,00 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 01	ZAIDAN MOUSSA
37	32542 du 06/07/2026	Pile(s) 04, 06, 08 et 10	Bloc 149	Section BN	Superficie 2000,00 m ²	NGOYO (File TCHITOUTA)	Arr 06	MOUMAYA Marie Pauline
38	30671 du 27/03/2023	Pile(s) 04	Bloc 37	Section CD	Superficie 500,00 m ²	NANGA-VILLAGE	Arr 06	MOUANAHATA Loris Phanelie, Sacré Justin, Lunes Grace Elie, Pateme Amen
39	28903 du 05/01/2020	Pile(s) 04	Bloc 26	Section BP	Superficie 141,23 m ²	MPITA	Arr 01	BAZOLOLO MADOPEO Nelly Stelle
40	32197 du 18/11/2025	Pile(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 4975,79 m ²	Madingo-kayes (File Nkoulou)	Arr /	COMETTI Jean Philippe

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau,
Romaric Aimard
NGASSAKY OBANDZA

Fait à Pointe-Noire, le 26 Août 2026

PENURIE

Les populations d'Afrique centrale sous la flambée des prix du carburant

En Afrique centrale, les difficultés d'approvisionnement en produits pétroliers se multiplient, avec des conséquences directes sur les transporteurs, les commerçants et les usagers. En Centrafrique, la hausse des prix du carburant alourdit le coût du transport et des marchandises. Au Gabon, pourtant pays producteur de pétrole, une pénurie de gasoil perturbe depuis plusieurs jours l'approvisionnement des stations-service. Les autorités évoquent notamment les contraintes logistiques et les tensions sur les marchés internationaux.

A Bangui comme à Libreville et même dans d'autres capitales de la sous-région dont Brazzaville au Congo, les populations subissent les effets de ces perturbations, qui se traduisent par une hausse des prix ou des ruptures d'approvisionnement. En Centrafrique, le gouvernement a annoncé une nouvelle augmentation des prix à la pompe. Le litre d'es-



La crise du carburant perturbe l'économie d'Afrique centrale

sence est désormais vendu à 1 150 contre 1 050 francs CFA auparavant, tandis que le gasoil passe de 1 250 à 1 400 francs CFA. Il s'agit de la troisième hausse en trois ans. Cette augmentation se répercute sur les tarifs du transport. Les commerçants subissent également cette hausse, et l'augmentation du coût du transport des marchandises se répercute sur les prix de vente.

Au Gabon, la situation est différente, mais les conséquences sont tout aussi préoccupantes. Plusieurs stations-service de Libreville et de l'intérieur du pays connaissent des difficultés

d'approvisionnement en gasoil. Dans les stations ravitaillées, les automobilistes doivent patienter plusieurs heures. Les chauffeurs de taxi sont particulièrement affectés, leur activité dépendant directement de la disponibilité du carburant. Plusieurs stations sont également restées fermées.

Face à l'inquiétude, les autorités se veulent rassurantes. Il y a quelques jours, un navire transportant une cargaison de gasoil importé a accosté au Gabon et les opérations de dépotage ont commencé. Thibault Gaël Idoumi, directeur général du sec-

teur aval du pétrole et du gaz, annonce un approvisionnement progressif des stations de Libreville et de l'intérieur du pays. Il attribue le retard de la cargaison à des contraintes logistiques.

Ces deux situations mettent en évidence la fragilité des circuits d'approvisionnement pétrolier en Afrique centrale. Le Gabon, malgré sa production pétrolière, connaît des difficultés d'accès aux produits raffinés. La Centrafrique, qui ne produit pas de pétrole, dépend largement des importations, notamment via le port de Douala, au Cameroun.

Les contraintes logistiques, les problèmes sécuritaires et les perturbations des marchés internationaux affectent ainsi les prix et la disponibilité des produits pétroliers. De Bangui à Libreville, en passant par Brazzaville et Yaoundé le carburant demeure un facteur déterminant du coût de la vie et un révélateur des fragilités économiques de la région.

Gaule D'AMBERT

DISPARITION

La mémoire de Cheikh Hamidou Kane saluée en Afrique

Grande figure intellectuelle du Sénégal et de la littérature africaine francophone, connue surtout pour son roman *«L'Aventure ambiguë»*, Cheikh Hamidou Kane s'est éteint à Dakar le 4 octobre 2026, à l'âge de 98 ans.

Né le 2 avril 1928 à Matam, dans le Nord du Sénégal, Cheikh Hamidou Kane grandit dans une famille peule musulmane. Très jeune, il est confronté à deux systèmes de savoir: l'enseignement religieux et les valeurs de sa société d'origine d'une part; l'école française, porteuse de la pensée et des connaissances occidentales, de l'autre. De cette expérience personnelle naît *«L'Aventure ambiguë»*, une œuvre majeure.

Après ses premières études au Sénégal, il obtient son baccalauréat au lycée Van Vollenhoven, puis étudie à l'Institut des hautes études de Dakar, ancêtre de l'actuelle Université Cheikh Anta Diop. En 1952, il part pour la France poursuivre ses études. Il fréquente le prestigieux lycée Louis-le-Grand, puis la Sorbonne. Il y étudie notamment le droit, la philosophie, les lettres et les sciences humaines. Il obtient plusieurs diplômes universitaires, puis entre à l'Ecole nationale de la France d'Outre-mer (ENFOM). Il en sort diplômé à la veille de l'indépendance du Sénégal.

Dès son retour au Sénégal en 1959, il commence une importante carrière administrative. Il devient notamment gouverneur de la région de Thiès en 1961 et participe aux réflexions sur le développement économique du jeune Etat sénégalais. Ensuite, il est appelé à exercer des responsabilités liées à la planification nationale. Cette période montre que Cheikh Hamidou Kane n'était pas seulement un écrivain: il participait directement à la construction administrative et économique du Sénégal indépendant.

Ayant rejoint l'UNICEF, il travaille à Lagos au Nigeria, puis à Abidjan en Côte d'Ivoire, où il dirige des opérations concernant plusieurs pays d'Afrique sub-saharienne. Il devient ensuite vice-président du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) à Ottawa, au Canada. Cette expérience internationale lui permet d'observer différentes sociétés africaines et d'autres régions du monde. Elle enrichit sa réflexion sur le développement, l'éducation, la culture et les rapports entre tradition et modernité.

En 1978, il devient ministre du Développement industriel et de l'artisanat sous la présidence de Léopold Sédar Senghor. Puis, sous celle d'Abdou Diouf, il devient ministre du Plan et de la coopération, fonction qu'il exerce de 1981 à 1988. Toutefois, c'est dans la littérature qu'il acquiert une renommée internationale.

Son premier roman *«L'Aventure ambiguë»*, publié en 1961 aux éditions Julliard, reçoit le Grand Prix littéraire d'Afrique noire en 1962. L'œuvre a été traduite dans de nombreuses langues. Elle est devenue un classique étudié dans les lycées et universités d'Afrique et au-delà du continent. Après plusieurs décennies consacrées à l'administration et aux responsabilités publiques, Cheikh Hamidou Kane renoue avec la littérature. En 1995, il publie son deuxième roman, *«Les Gardiens du Temple»* qui porte davantage sur le Sénégal et l'Afrique après les indépendances.

Après avoir quitté les responsabilités gouvernementales, il continue à s'investir dans la société. Il participe notamment à des activités liées au développement, à la culture et à la préservation de l'héritage peul. Il est également associé à des initiatives sociales et humanitaires. Jusqu'à un âge avancé, il est resté une personnalité intellectuelle et culturelle importante du Sénégal. Cheikh Hamidou Kane n'était pas seulement l'une des grandes figures intellectuelles sénégalaises; il était aussi une fierté pour l'Afrique.

Ruphine MBAMA
(Stagiaire)

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT Notaire

Titulaire d'un office notarial sis Rue Alfassa, 1^{er} étage immeuble «La Gourmandine», en face de l'hôtel Saphir, non loin de la pharmacie «Renande & Maat», Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE

“SINO-HUNAN INTERNATIONAL ENGINEERING AND DEVELOPMENT CO., LTD” SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

Siège social: 501, BATIMENT ANNEXE-PHASE I DU PROJET DE BLOC A 25, ZONE A DU COMPLEXE DE VILLE FUTURE, CHANGSHA, PROVINCE DE HUNAN, REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE.

Siège de la succursale en République du Congo :
02, AVENUE DE LA LIBERTE, CAMP 15 AOUT, RESIDENCE LES FLOMBYANTS, IMMEUBLE BAOBAB A, LOCAL 242, POTO-POTO, BRAZZAVILLE.
RCCM : CG-BZV-01-2026-B21-00010

AVIS D'OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société A Responsabilité limitée Unipersonnelle dénommée «SINO-HUNAN INTERNATIONAL ENGINEERING AND DEVELOPMENT CO., LTD» tenue en date du onze août deux mil vingt-six à Changsha, province de Hunan (Chine), reçu le 18 septembre 2026 au rang des minutes de Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 21 septembre 2026, sous Folio 165/9, numéro 6619, il a été décidé l'ouverture d'une Succursale de la société «SINO-HUNAN INTERNATIONAL ENGINEERING AND DEVELOPMENT CO., LTD» en République du Congo.

A cet effet, Monsieur TAN Junjun, de nationalité chinoise, a été désigné en qualité de représentant légal de la succursale de la société «SINO-HUNAN INTERNATIONAL ENGINEERING AND DEVELOPMENT CO., LTD» en République du Congo.

La société «SINO-HUNAN INTERNATIONAL ENGINEERING AND DEVELOPMENT CO., LTD» a, entre autres, pour objet l'exécution des travaux de construction, l'importation et l'exportation des marchandises sous la gestion du commerce d'Etat, l'entreprise des travaux à l'extérieurs; les activités d'investissement avec des fonds propres; les services de gestion d'actifs avec des fonds propres; la vente des matériaux de construction; la location des équipements mécaniques; l'importation et l'exportation des marchandises; l'importation et l'exportation des techniques; les services de consultation socio-économique...

Durée : deux (2) ans.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, le 24 septembre 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2026-B-01004;

La Succursale de la société SINO-HUNAN INTERNATIONAL ENGINEERING AND DEVELOPMENT CO., LTD a, par conséquent, été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 24 septembre 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2026-B21-00010.

Pour insertion
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond point Mess Mixte de Garnison Immeuble MORIJA,
1^{er} étage, Centre-ville

B.P. 1431 Tél : 05 736 6464 République du Congo

INSERTION LEGALE

«SEWEL CONSULTING» SARLU

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital social de Francs CFA : Un Million (1 000 000)

Siège social : Rue Tchikoulassi-Bloc no 5, Zone N9, CQ 906, quartier Mpaka

POINTE-NOIRE

REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM : CG-PNR-01-2026-B13-00206

Il appert d'un acte authentique reçu par la Notaire soussignée, le 15 septembre 2026, enregistré à Pointe-Noire, sous folio 171/03, n° 523, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes :

FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)

OBJET:

La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger :

- Le conseil en communication.

- Toutes opérations entrant dans son objet social, soit seule, soit en participation, soit en association, sous quelque forme que ce soit.

Et plus généralement, toutes opérations, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

DENOMINATION: «SEWEL CONSULTING» SARLU

SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, Rue Tchikoulassi-Bloc n° 5, zone N° 9, CQ 906, quartier Mpaka, République du Congo.

DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M.

GERANCE:

- Madame Marie Céleste Naomi BAGNIAKANA est nommée en qualité de gérante de la société pour une durée indéterminée

RCCM: CG-PNR-01-2026-B13-00206

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 22 septembre 2026

Fait à Pointe-Noire, le 29 septembre 2026

Pour avis
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE,
Notaire

DIOCESE DE OUESSO

Visite pastorale du nonce apostolique

Le dimanche 27 septembre 2026, 26^e dimanche ordinaire de l'année liturgique A, Mgr Relwendé Kisito Ouédraogo, Nonce apostolique au Congo et au Gabon, a présidé l'eucharistie en la cathédrale Saint-Pierre-Claver de Ouessou, marquant ainsi la rentrée pastorale. Cette eucharistie qui a coïncidé avec l'émission des vœux perpétuels de sœur Prudence Meyal et le jubilé d'argent des Sœurs Prudence Bokouabale, Saby Zotolé, Irène Makaya et Floria Toma, Servantes du Seigneur, a été concélébrée par NN. SS Brice Armand Ibombo, évêque du lieu et Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, vice-président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC).

Cette célébration eucharistique à laquelle prenaient part de nombreux fidèles, s'inscrivait dans le cadre de la première visite pastorale du représentant du Saint Père (25-28 septembre 2026), dans le diocèse de Ouessou. Au nombre des invités figuraient le maire de la ville, M. Armel Sidobé Gah, ainsi que plusieurs autres autorités administratives et militaires. Au début de la messe, l'abbé Léandre Elenga Ngouabi, vicaire général, a prononcé le mot de bienvenue, au nom de l'ordinaire du lieu, du clergé diocésain et de tout le peuple de Dieu. Il a salué sa présence comme un signe fort de communion avec le Saint-Père, et exprimé la joie du diocèse pour l'ouverture de l'année pastorale, le jubilé d'argent des Sœurs Servantes du

Seigneur et l'émission des vœux perpétuels de sœur Prudence Meyal, appelant l'Eglise diocésaine à marcher ensemble dans la foi, l'unité et l'espérance. L'abbé Bertin Foueti, prêtre du diocèse de Kinkala, a lu le message de Mgr Hervé Itoua, évêque émérite de Ouessou et père fondateur de la Congrégation des Sœurs Servantes du Seigneur. Daté de Paris le 26 septembre, ce texte met en exergue le bonheur et la reconnaissance du fondateur après vingt-cinq années d'existence de la Congrégation, née à Rome à l'initiative du Cardinal Simon Lourdasamy, pour que des femmes et des jeunes filles congolaises puissent se consacrer à l'Eglise et au monde. Mgr Hervé Itoua exhorte les Sœurs à voir en ce jubilé une opportunité de renouveler leur alliance avec



Sœur Prudence Meyal a fait ses vœux perpétuels

le Christ et avec l'Eglise, dans un monde en mutation rapide, et à poursuivre leur engagement dans la pastorale de la santé et de l'éducation auprès d'un peuple souffrant, des pauvres, des personnes âgées, des jeunes et des familles, par une présence qui console, réconcilie, accompagne et donne courage. Enfin, il confie la Congrégation entre les mains de Mgr Brice Armand Ibombo, sous la protection de la Vierge Marie. Dans son homélie, Mgr Relwendé Kisito Ouédraogo a transmis au peuple de Dieu de Ouessou l'affection paternelle du Pape Léon XIV et sa bénédiction apostolique. Il a rappelé aux fidèles que le peuple de Dieu

de Ouessou n'est pas une communauté isolée, mais bien une portion de l'Eglise

engage, et les charismes doivent être reconnus et vécus dans la communion. Un charisme exercé sans communion est simplement une autocélébration. Il a conclu son homélie par un appel pressant à la conversion, rappelant que nul n'en est dispensé, quel que soit son état de vie. Aussi longtemps que nous vivons sur terre, convertissons-nous. Se tournant du côté des Sœurs Servantes du Seigneur: Prudence Bokouabale, Saby Zotolé, Irène Makaya et Floria Toma, qui célébraient leur jubilé d'argent, le nonce apostolique les a invitées à demeurer des icônes de Jésus Ser-

après ses vœux temporaires de 2013.

Sœur Irène Makaya, supérieure générale a remercié Mgr Brice Armand Ibombo pour son soutien inlassable, ainsi que les sœurs thérésiennes de Kinshasa pour la formation reçue et les prêtres pour leur accompagnement spirituel.

Mgr Brice Armand Ibombo a exprimé sa gratitude envers tous ceux qui ont fait de cette célébration un événement à la fois diocésain et national. S'adressant au nonce apostolique, il a dit la joie du peuple de Dieu de Ouessou et de tout le département de la Sangha d'avoir accueilli le représentant du Pape Léon XIV. L'évêque de Ouessou a souligné la portée nationale de cette célébration eucharistique, grâce à la présence de Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et vice-président de la Conférence épiscopale du Congo. Enfin, il a transmis les salutations et félicitations de Mgr Daniel Nzika, évêque d'Impfondo et fils du diocèse de Ouessou, qui n'a pu se déplacer. Puis, l'évêque de Ouessou a officiellement ouvert l'année pastorale 2026-2027; et envoyé les ouvriers apostoliques de son diocèse en mission.

Abbé Fayol NGONGA,
Secrétaire -Chancelier



Le nonce apostolique posant avec le clergé diocésain

universelle, intimement liée au Pape. «L'unité est un acte de foi en Dieu créateur, l'espérance chrétienne, une réponse concrète qui

viteur et de Marie Servante. Le moment le plus attendu était les vœux de la sœur Prudence Meyal qui s'est engagée définitivement

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE
FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS
ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

**RECTIFICATIT
A
L'ANNONCE LEGALE
N°128/133/142/171/173**

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
21	N° 6637 du 25/02/22	Section B2, bloc 184, Pile 4 (ex 1), Sup.249, 47m	1 Rue Oyo (Diata)	Makélékélé	MAYIKA BAMANAZO Hermann Lionel

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
21	N° 6637 du 25/02/22	Section B2, bloc 184, Pile 4 (ex 1), Sup.242, 70 m2	1 Rue Oyo (Diata)	Makélékélé	MAYIKA BAMANAZO Hermann Lionel

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
34	N°2631 du 20/05/15	Section : D2, bloc : 35, Pile : 5 ; Sup : 703,22m2	Rue Midoulie	Makélékélé	KHERALLAH OUSMAN

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
34	N°5898 du 24/12/20	Section: A, bloc: 94(ex 137), Pile: 7(ex18); Sup: 270,55m2	18, rue Kouilou Niari (QTIER Moukoundzi-Ngouaka)	Makélékélé	KHERALLAH OUSMAN

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
26	N° 7335 du 15/06/13	Section: G, bloc: 102, Pile 8, Sup 136, 71 m2	148 Bis Ibara Joseph (ex Rue Berangé)	Bacongo	NGOBILA Ronel Guelor

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
26	N° 9179 du 02/10/24	Section: G, bloc: 102, Pile 8, Sup 136, 71 m2	148 Bis Ibara Joseph (ex Rue Berangé)	Bacongo	NGOBILA Ronel Guelor

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
14	N° 10277 du 27/04/26	Section: /, bloc:/ Pile:/, Sup 359,92, m²	Quartier Kélé Ténard (Mitoko)	Mfilou	MAGNIMA Jeanine

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
14	N° 10278 du 27/04/26	Section : /, bloc:/ Pile:/, Sup 359,92, m²	Quartier Kélé Ténard (Mitoko)	Mfilou	MAGNIMA Jeanine

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
17	N° 9975 du 08/12/25	Section : AB, bloc:28 Pile:30, Sup 297,68, m²	12 rue Batébi (quartier Mansimou)	Madibou	Madame MACKIOZY née KANA Aneth J

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
17	N° 9975 du 08/12/25	Section : AB, bloc:28 Pile:30, Sup 297,68, m²	12 rue Batébi (quartier Mansimou)	Madibou	Madame MACKIOZY née KANA Aneth Josiane et Enfants MACKIOZY BANSIMBA

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
10	N° 10233 du 08/04/26	Section: AG, bloc:83 ; Pile:1 (ex 45) ; Sup : 321,49 m²	45, rue Ngafoula	Makélékélé	Enfants BANZOUZI: BANZOUZI YENGUI Marylene BANZOUZI NTADI Alex Prince

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
10	N° 10233 du 08/04/26	Section: AG, bloc:83 ; Pile:1 (ex 45) ; Sup : 321,49 m²	45, rue Ngafoula	Makélékélé	Enfants BANDZOUZI; BANDZOUZI YENGUI Marylene BANDZOUZI NTADI Alex Prince

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière

Fait à Brazzaville, le 14 septembre 2026

Pour l'insertion légale
Le chef de Bureau, **Aimé Carl Stédy DIATOU**

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Une journée d'échange et de partage des commissions épiscopales

En prélude à la tenue de la 55^e Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), prévue du 12 au 18 octobre 2026, au Centre interdiocésain des œuvres (CIO) à Brazzaville, sur le thème: «*Un en Christ, unis dans la mission en terre congolaise*» et avec un sous-thème majeur: «*De la co-responsabilité à la spiritualité de l'Audit pour un témoignage crédible*»; les membres des commissions épiscopales et le Conseil national pour l'apostolat des laïcs du Congo (CNALC) conduit par Joseph Mouanga son président, se sont réunis autour du secrétaire général de cette institution ecclésiale, l'abbé Vivien Carol Etouolo, le samedi 3 octobre 2026, dans la salle de réunions des évêques afin d'échanger et de partager leurs opinions sur le cap institutionnel.

L'abbé Vivien Carol Etouolo a inscrit cet événement dans la dynamique de la marche synodale, afin de bâtir ensemble l'Eglise-Famille de Dieu qui est au Congo selon la Doctrine sociale et le Magistère de l'Eglise. «*Cette rencontre est un moment de communion fraternelle, de vérité et de mise en route. En nous préparant activement à vivre notre 55^e Assemblée plénière, nous*



Les membres des commissions épiscopales posant avec le secrétaire général de la CEC

sommes appelés à scruter les signes des temps avec foi, rigueur et co-responsabilité.

Dans le prolongement des résolutions et orientations de la 13^e Assemblée plénière de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC) tenue à N'djamena, au Tchad, et de l'adoption de notre plan stratégique 2026-2035, notre Eglise-Famille de Dieu au Congo est appelée à franchir un pas décisif: passer d'une Eglise-Famille de l'affection à une Eglise-Famille de la responsabilité. Cette mutation exige une refondation structurelle, normative et spirituelle, afin de substituer à la gestion informelle et au coup par coup une gouvernance rigoureuse, transparente et souveraine», a indiqué l'abbé Vivien Etouolo. Il a poursuivi en disant:

«*L'Eglise, dans sa mission d'évangélisation est une famille, mais elle aussi une institution. Pour que la parole de Dieu soit portée avec force jusqu'aux confins de notre nation et l'institution propre c'est la Conférence épiscopale qui doit être solide, ordonnée et tournée vers l'avenir. Le Cap-institutionnel n'est pas une simple réforme technique. C'est une trajectoire stratégique, c'est le passage nécessaire d'une gestion de survie, souvent dictée par l'urgence, à une gouvernance de vision, dictée par l'anticipation et la rigueur. Cette structure de refondation repose sur deux piliers indissociables qui forment les deux jambes du plan stratégique: pilier juridique et économique. En consolidant ces piliers, nous répondons à l'appel du Pape François, afin de devenir une Eglise plus*

missionnaire. Le Cap-institutionnel, c'est mettre la Conférence épiscopale en ordre pour mieux servir; légitimer l'action, protéger l'héritage et agir avec efficacité».

Un hommage digne a été rendu à l'ancien secrétaire général adjoint et gestionnaire sortant de la CEC, l'abbé Jean-Baptiste Ngoyi-Ngoma pour son dynamisme et sa perspicacité durant ces quatre années passées dans cette institution. Aussi, des décrets de nomination par le président de la CEC des nouveaux locataires dans les différentes structures ont été rendus publics, notamment le secrétaire général adjoint et gestionnaire de la CEC, l'abbé Alain Jean-Médard Biniakou-nou et le secrétaire général de Caritas Congo, le frère Stéphane Bivoumboukoulou.

Dans la foulée, l'abbé Vivien Carol Etouolo a informé les participants sur les changements intervenus au niveau des deux grands séminaires (Théologat et philosophat) avec la nomination des abbés Edouard Mougnel, Borice Kevin Mokélé et Aimé Thierry Hebakourila. Puis, l'abbé Valentin Moyongo, directeur national des œuvres pontificales missionnaires (OPM) a parlé du rôle et des missions de la journée mondiale des missions qui sera célébrée le 18 octobre prochain, sur le thème: «*Un dans le Christ, unis dans la mission*» et qui marque aussi le centenaire de cette œuvre initiée en 1926, par le Pape Pie XI.

Pascal BIOZI KIMINOU

XXVIII^e DIMANCHE ORDINAIRE ANNEE A

«Heureux les invités au repas du Seigneur»!

Textes: Is 25,6-10a; Ph 4, 12-14.19-20; Mt 22,1-14

A chaque eucharistie, le Seigneur manifeste son amour infini en nous adressant une invitation solennelle: venir prendre part à son banquet. La liturgie de la Parole met en lumière la beauté de cet appel, mais aussi la gravité de nos réponses.

La promesse d'un banquet de délivrance

Dans la première lecture, le prophète Isaïe annonce la vision d'un festin magnifique préparé par Dieu sur sa montagne pour tous les peuples. Cette promesse est proclamée à une nation plongée dans le désarroi et l'angoisse d'une crise profonde. Dieu y promet la fin définitive de l'humiliation, des larmes et de la mort. Ce repas célébrera la victoire de la vie et le rassemblement de tous les hommes dans une communion parfaite.

Cependant, dans l'évangile de Saint Matthieu, Jésus révèle le drame de l'ingratitude humaine. L'invitation de Dieu se caractérise par sa gratuité, sa générosité et son universalité. Mais contre toute attente, les premiers invités déclinent l'offre. Ils prétextent leurs affaires, leurs champs et leurs commerces. Certains vont même jusqu'à maltraiter et tuer les serviteurs du roi.

Ce refus scandalise, mais il nous reflète. Que de fois faisons-nous passer nos intérêts matériels, nos préoccupations égoïstes et la recherche du gain facile avant l'appel de Dieu? Nous vivons dans une société de plus en plus marquée par le matérialisme et le divertissement, où Dieu est souvent relégué au second plan ou perçu comme un dérangement.

L'urgence d'une table ouverte aux périphéries

Face à cette indifférence, Dieu ne renonce pas. Son projet d'amour ne s'arrête pas à nos mépris. Il élargit son invitation: les serviteurs sont envoyés aux carrefours des chemins pour rassembler tous ceux qu'ils trouvent, «*les bons comme les mauvais*». La salle de fête se remplit d'exclus et de laissés-pour-compte.

Cette parabole résonne avec une force particulière dans notre contexte congolais et africain. Alors que tant de nos familles font face aux précarités quotidiennes, au chômage des jeunes, aux inégalités socio-économiques et au sentiment d'abandon, la Parole de Dieu vient réaffirmer la dignité imprescriptible de chaque personne. Comme le rappelle avec insistance le Pape Léon XIV dans ses récentes exhortations sur la justice sociale et la solidarité, l'Eglise ne peut se satisfaire d'une foi repliée sur elle-même. Le banquet du Seigneur n'est pas le club privé de quelques privilégiés; il est une table ouverte où les pauvres et les marginalisés doivent trouver leur entière place.

Saint Paul, dans sa lettre aux Philippiens, nous donne la clé de cette attitude en affirmant qu'il a appris à vivre dans l'abondance comme dans le dénuement: «*Je peux tout en celui qui me donne la force*». La vraie richesse du chrétien réside dans la confiance en Dieu et le partage avec son frère.

Revêtir l'habit nuptial de la conversion

Toutefois, si la porte du banquet est grande ouverte à tous, l'évangile nous met en garde contre une illusion: on ne reste pas à la table du Roi sans porter «*l'habit nuptial*». Cet habit n'est pas un vêtement de tissu ou d'apparence extérieure, mais la transformation du cœur par la charité, le pardon, la justice et la vérité.

On ne peut pas communier au corps du Christ le dimanche et entretenir la corruption, les divisions tribales ou la méchanceté le reste de la semaine. Cet habit de grâce nous est offert dans le sacrement de la réconciliation, où le Seigneur nous lave de nos fautes et nous rend notre dignité d'enfants de Dieu.

En ce mois d'octobre dédié au Saint Rosaire, tournons-nous avec confiance vers la Vierge Marie. Qu'elle accompagne notre conversion personnelle et communautaire. Confions-lui notre pays, le Congo, ainsi que les drames et les espérances de nos frères et sœurs rejetés, malades ou éprouvés. Que la Mère de Dieu nous aide à ne pas fermer notre cœur aujourd'hui, mais à répondre avec joie et responsabilité à l'invitation du Seigneur.

Père Roland KINKOUNI

Curé de Saint Jean-Baptiste de Baie-Mahault (Diocèse de Guadeloupe-France)

ŒUVRES PONTIFICALES MISSIONNAIRES

Vers la célébration du centenaire de la Journée missionnaire mondiale

Le dimanche 18 octobre 2026 l'Eglise universelle va célébrer la Journée missionnaire mondiale sur le thème: «*Un dans le Christ, Unis dans la mission*». Elle marque aussi la célébration de son centenaire, puisqu'instituée en 1926 par le Pape Pie XI.

Le Saint-Père Léon XIV a estimé que cette fête est convenable pour honorer la mémoire du Pape Pie XI, conforter et affermir la dimension missionnaire de l'Eglise. En effet, le Pape Pie XI avait institué la Journée Missionnaire Mondiale en 1926, pour qu'elle soit la «*fête de la catholicité et de la solidarité universelle*». Il s'agit de montrer que l'Eglise est vraiment catholique, c'est-à-dire universelle, présente dans le monde entier et soucieuse de tous les peuples. Cette journée est donc la manifestation de l'ecclésiologie de communion et de fraternité.

Selon les mots du Saint-Père le Pape Léon XIV c'est une manière de: «*renouveler en nous le feu de la vocation missionnaire*» et d'avancer ensemble dans l'engagement de l'évangélisation, pour «*une nouvelle ère missionnaire*» dans l'histoire de l'Eglise. (Extrait de l'homélie lors de la messe pour le jubilé du monde missionnaire et des migrants le 5 octobre 2025).

Une Journée de vocation missionnaire Cette journée rappelle aussi la vocation missionnaire de tout baptisé, car la mission n'est pas réservée aux prêtres, religieux et religieuses. Chaque chrétien,



poignée de mains entre le Pape Léon XIV et l'abbé Valentin Moyongo

par son baptême, est appelé à témoigner de l'Evangile. La célébration du centenaire a pour but de renforcer l'unité et la communion des enfants de Dieu: «*A l'amour que vous aurez les uns pour les autres, tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples*» (Jean 13,35). L'amour est premier dans la mission, c'est pour cela que le Pape Léon XIV a choisi pour thème de cette Journée missionnaire mondiale: «*Un dans le Christ, unis dans la mission*». Ainsi dit, la mission unit les communautés, elle pousse les catholiques du monde entier à se reconnaître membres d'une famille, au-delà des frontières et des cultures. A l'approche du mois missionnaire avec l'Œuvre de la propagation de la Foi, toute l'Eglise est en effervescence pour donner plus de visibilité au mois de la mission universelle qui commence le premier octobre avec le Rosaire vivant; lequel initié par la Bienheureuse Pauline Marie

Jaricot, fondatrice de l'Œuvre de la propagation de la Foi. Le point culminant du mois missionnaire est la semaine missionnaire qui aura lieu du 11 au 18 octobre 2026. Le 18 octobre 2026, l'Eglise célébrera les 100 ans de la création de la Journée Missionnaire Mondiale instituée par le Pape Pie XI; les 110 ans de l'Union Pontificale Missionnaire et les 200 ans du Rosaire Vivant sans oublier la première année du Pontificat du Pape Léon XIV. Cette journée est à la fois un acte de foi, un acte de solidarité et un acte d'unité pour toute l'Eglise universelle. Un effort considérable doit être consenti par tous. Au niveau local, afin que le mois d'octobre offre aux chrétiens l'occasion de vivre la dimension universelle de la coopération missionnaire, et afin d'accroître l'esprit missionnaire parmi le peuple chrétien, les prières et les sacrifices quotidiens doivent être encouragés, de sorte que la célébration annuelle de la

Journée Mondiale des Missions devienne une expression spontanée de cet esprit; tel que défini dans les statuts des OPM.

«*Les évêques sont invités à demander aux responsables des organisations et à tous les fidèles de renoncer aux autres collectes pendant cette période. Les évêques et les conférences épiscopales rédigeront différentes prières pour les missions, qui seront incluses dans la prière universelle lors de la messe. Ils doivent également veiller à ce que la collecte pour la journée mondiale des missions soit exclusivement demandée aux objectifs de Fonds de solidarité universelle et surtout encourager vivement les prêtres et les fidèles à faire de même*».

La quête impérée (obligatoire) de la Journée Missionnaire Mondiale constitue le Fonds de Solidarité Universel.

Ce Fond permet d'octroyer:

* Des subsides ordinaires annuels à plus de 940 Eglises locales;

* Des subsides pour le soutien et la formation des catéchistes;

* Des subsides extraordinaires pour les projets de construction d'églises, des presbytères, des salles paroissiales, des salles polyvalentes, des centres pastoraux, des couvents, des maisons de formation religieuse, des divers équipements, des sessions de formation pour les agents pastoraux, les subsides annuels pour les évêques émérites des pays de mission et les accoutrements épiscopaux pour les évêques nouvellement nommés dans les territoires de

mission (soutane noire, mitre ; croix pectorale, anneau épiscopale, crosse, calotte...).

L'ensemble du message est articulé autour de la prière sacerdotale de Jésus. Il s'agit d'être unis dans la mission, pour que le monde croie en Christ notre Seigneur; «*pour que le monde croie que tu m'as envoyé*» (Jn 17,21). Le mois missionnaire est un temps fort de prière et de collecte pour soutenir financièrement les églises locales, les plus pauvres et, les missionnaires qui travaillent dans les régions difficiles. C'est un acte de solidarité très concret.

Ce mois missionnaire offre l'occasion pour la catéchèse, le témoignage, de rencontres qui forment les fidèles à mieux comprendre ce qu'est la mission et à y participer activement

dans leur vie quotidienne.

La passion pour l'évangélisation est une dimension essentielle de l'Eglise. «*La communauté des disciples de Jésus est née apostolique et missionnaire. L'Esprit Saint la façonne extérieurement, afin que l'Eglise puisse rayonner sa lumière jusqu'aux extrémités de la terre*».

En avant pour la célébration du Centenaire de la Journée Missionnaire Mondiale, des 200 ans du Rosaire Vivant avec la Vierge Marie, Etoile polaire de la mission; des 110 ans de l'Union Pontificale Missionnaire et de la première année du Pontificat du Saint Père Léon XIV.

Abbé Valentin MOYONGO
Directeur National des OPM



MINISTÈRE DE LA COORDINATION
DES INFRASTRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DÉLEGATION GÉNÉRALE AUX GRANDS TRAVAUX
PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE URBAINE
UNITÉ DE GESTION DU PROJET



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

APPEL A CANDIDATURE N° 010/MCIDAT/DGGT/PRRU/UGP-26

RECRUTEMENT DE L'ASSISTANTE DE DIRECTION DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE URBAINE (PRRU)

I- Contexte et justification

Le gouvernement de la République du Congo a signé avec la Banque Mondiale un accord de prêt d'un montant de 60 millions USD pour le financement du projet de renforcement de la résilience urbaine (PRRU) et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour financer les services relatifs au «**recrutement de l'assistante de direction du Projet de Renforcement de la Résilience Urbaine (PRRU)**».

II- Mandat général

Sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet, le mandat de l'assistante de direction consiste à assister le Coordonnateur dans la gestion administrative, le suivi documentaire, l'organisation du travail et son agenda. Elle mettra en œuvre les tâches suivantes:

- Gestion administrative et organisationnelle
- Traitement du courrier: réceptionner et enregistrer tout courrier/documents entrants et sortants; tenir à jour les registres de courriers arrivée/départ; classer et suivre les dossiers et documents du projet conformément au manuel de procédures; organiser le classement et l'archivage physique et électronique des documents administratifs du projet; assurer la gestion de l'agenda du Coordonnateur en veillant à ce que toutes les dispositions nécessaires soient prises pour que le Coordonnateur soit prêt pour ses réunions et ses différents engagements; préparer à la signature du Coordonnateur les projets de correspondances, et autres documents nécessaires assurer toute autre tâche confiée par le Coordonnateur.

- Communication interne et externe

Assurer la ventilation de l'information administrative interne: avis de réunion; prise de rendez-vous.

III- Profil du candidat(e) recherché (e)

L'assistant (e) de direction devra présenter le profil suivant:

- Avoir au moins un diplôme de niveau BAC+3 en gestion administrative, secrétariat de direction ou diplôme équivalent;
- Justifier d'une expérience professionnelle de cinq (5) ans au moins dans les fonctions d'assistant(e) de direction, dont deux (2) ans au moins dans un projet financé par des bailleurs de fonds au Congo (Banque Mondiale, BAD, Union Européenne, AFD, FIDA etc);
- Avoir la maîtrise de l'organisation des ateliers, réunions et missions ;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique courant: Word, Excel, Internet, Powerpoint,
- Avoir des aptitudes de travail en équipe, dans un milieu multiculturel et sous pression;
- Avoir une parfaite maîtrise du français et bonnes compétences en communication écrite et orale ainsi que dans la rédaction des documents;
- Une expérience en archivage attestée constitue un atout;
- La connaissance de la langue anglaise constitue un atout.

NB:

- **Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus.** Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat.

- **Les candidats/candidates ne présentant pas un diplôme conforme aux présents termes de référence seront systématiquement éliminés. Seules les expériences prouvées par les attestations/certificats de travail seront également considérées lors de l'évaluation.**

Les candidatures féminines sont encouragées.

IV- Méthode de sélection

La sélection du candidat se fera en accord avec les procédures définies dans le

Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de septembre 2025). Elle se déroulera en deux (02) phases: i) une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leurs dossiers de candidature et ii) une phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s pour la deuxième phase.

V- Dépôt des candidatures

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de référence du poste tous les jours ouvrables à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

- Les dossiers de candidatures écrits en langue française comprenant: Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du Projet, un Curriculum Vitae actualisé, indiquant clairement les informations sur la qualification, l'expérience et les compétences du candidat/la candidate, une copie légalisée du diplôme requis, des copies des attestations/certificats de travail justifiant l'expérience pour chaque poste similaire occupé pendant les cinq ans exigés, doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **22 octobre 2026 à minuit (heure local)**, avec la mention: «**Recrutement de l'assistante de direction du PRRU**».

La grille de présélection quantitative se présente comme suit:

Critère	Note maximale
Formation: Bac + 3 en administration, secrétariat de direction ou diplôme équivalent	15
Justifier une expérience professionnelle de cinq (5) ans complets dans les fonctions d'assistant(e) de direction, de secrétariat de direction ou dans des fonctions administratives similaires	30
Aucune expérience dans le domaine	0
de 6 mois à 2 ans exclus	10
Au moins 2 ans à 4 ans exclus	20
Au moins 4 ans à 5 ans exclus	25
Au moins 5 ans	30
(2) ans au moins dans un projet financé par des bailleurs de fonds au Congo (Banque Mondiale, BAD, Union Européenne, AFD, FIDA)	45
Aucune expérience	0
de 6 mois à 1an exclus	10
Au moins 1 an à 2 ans exclus	20
Au moins 2 ans	45
Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique courant: World, Excel, Internet, Powerpoint	10
Total	100

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est: Projet PRRU, Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila, 6^{ème} étage, Porte 6004, Brazzaville.
E-mail: prrucongo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 05 octobre 2026

Le Coordonnateur,

Guy Flugence MBENGUE

ECONOMIE

Sensibiliser sur la dette publique

Dans le cadre du projet «*Mobilisation de la société civile et des médias pour le suivi citoyen de la dette publique et évaluation des projets financés par l'emprunt*», la Plateforme Dette et développement (PF2D) a organisé mercredi 23 septembre 2026 au Forum des jeunes entreprises du Congo, à Brazzaville, une réunion de sensibilisation et de formation sur le suivi citoyen de la dette publique du Congo.

Cette rencontre a été organisée à l'intention des membres de la PF2D, des organisations de la société civile et des médias. Le but poursuivi est la connaissance de la situation actuelle de la dette du Congo en vue de proposer des ébauches de solutions et pousser les décideurs à agir. Les responsables de la PF2D ont tenu ces rencontres dans trois villes du pays. Pointe-Noire a été le point départ, suivie de Ouessou et Brazzaville qui a clôturées. L'unique et principal exposé de Fanck Roger Matoko, chargé des programmes et projets à la PF2D, a édifié les participants sur les différents aspects de la dette publique du Congo. Le conférencier s'est appesanti à faire comprendre le concept « dette publique »; la dette publique du Congo ; les mécanismes de suivi citoyen de la dette publique au Congo et le rôle des professionnels des médias et des acteurs de la société civile dans la dette publique au Congo. Les aspects mis en exergue ont permis d'éclairer les concepts fondamentaux de la dette publique à l'effet d'être capable d'expliquer les mécanismes, les avantages, les risques, les principaux enjeux de la dette publiques et les implications des citoyens, dans leur rôle de suivi



Photo de famille à la fin des travaux

citoyen. Ces messages-clés ont fait ressortir que la dette publique est un outil de financement, mais elle doit être gérée de manière responsable. La dette congolaise est élevée et constitue un enjeu majeur de gouvernance économique. Un emprunt doit être suivi depuis sa négociation jusqu'à l'utilisation des fonds, la réalisation du projet et le remboursement. Selon le FMI, la dette publique du Congo à fin 2025 était estimée à environ 97,3 % du PIB, contre un pic de 102,9 % du PIB à fin 2023. La dette intérieure représentait environ 58,8 % du PIB en 2025, tandis que la dette extérieure était estimée à environ 38,5 % du PIB. C'est à ce titre que le suivi citoyen de la dette publique ne constitue pas à se substituer aux institutions de contrôle de l'Etat, mais à compléter leur action par une participation active, informée et constructive des citoyens. Au Congo, les organisations de la société civile, en particulier la PF2D, et les médias disposent d'un rôle stratégique pour promouvoir la transparence, la redevabilité et l'utilisation efficace des ressources issues de l'endettement.

Les citoyens peuvent contribuer à une gestion plus responsable de la dette publique et à un développement durable au bénéfice de l'ensemble de la population. Serge Alain Ntsakala, expert en développement organisationnel, un des participants a rassuré que le citoyen a le droit de suivre la dette publique. «*Je dirai oui. Si, le Gouvernement va s'endetter forcément, il faut que les citoyens congolais sachent pour qu'ils suivent. Les investissements de la dette doivent être suivis. Par exemple, le stade de Kintélé est devenu l'ombre de lui-même, c'est un gâchis, ça c'est dangereux pour un pays. Le surendettement de notre pays devient un sujet inquiétant. C'est peut-être cela l'épargne des générations futures. On est en train de créer une dette pour les générations futures. Si les générations actuelles ne se réveillent pas, nos enfants et nos arrières-enfants viendront gérer la dette, ils ne pourront pas jouir de la richesse de leur pays. Leur développement est hypothéqué.*

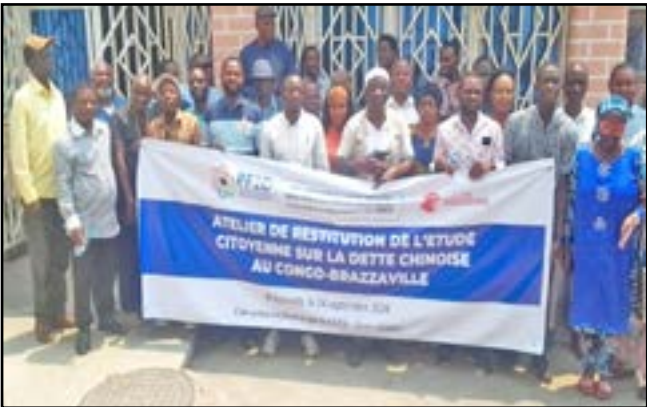
Philippe BANZ

DETTE CONGO – CHINE

Une clarté des accords s'impose

La dette publique du Congo envers la Chine représente une part significative de la dette totale du pays. Elle est estimée à environ 1300 milliards de francs CFA d'après une étude initiée par la plateforme Dette et développement (PF2D), dont la restitution a été faite jeudi 24 septembre 2026 à Brazzaville par Serge Alain Ntsakala (expert en développement organisationnel). La PF2D s'interroge ouvertement sur l'opacité des mécanismes de compensation en ressources naturelles et appelle à une clarté des accords entre le Congo et la Chine.

Lors de la restitution de l'étude, on a noté la présence des responsables de la plateforme, notamment Samuel Nsikabaka, coordonnateur national et Franck Roger Matoko, chargé des programmes et projets. D'après l'étude, la dette du Congo envers la Chine plombe tous les programmes de développement que le pays essaie d'appliquer ou d'exécuter. Cette étude a permis d'affiner une dynamique de penser pour mener un plaidoyer. Ouvrant la séance de restitution, Samuel Nsikabaka a dit: «*la dette publique n'est pas un mal en soi. Elle est très utile, voire indispensable, si elle permet de soutenir le développement économique et social, notamment en temps de crise. L'endettement du Congo envers la Chine a une histoire particulière qui intègre la coopération entre ces deux pays depuis fort longtemps. Année de la reconnaissance de la Chine populaire en 1964.*» Le document y relatif fait ressortir que cette dette n'est pas seulement une dette publique envers l'Etat chinois, mais



Les organisateurs et les participants après l'exercice de la restitution

aussi envers d'autres créanciers chinois. Au regard de l'augmentation de cette dette, la PF2D a été interpellée pour mener cette étude pour comprendre les investissements de ces emprunts, si les infrastructures correspondent réellement à la dette contractée par l'Etat congolais. L'étude montre l'absence d'une grande transparence sur cette dette, assise sur une base juridique précise, constituée par l'accord-cadre signé en 2006. Un accord, ratifié par le Parlement congolais, consacre une compensation en espèce de troc: infrastructures contre pétrole, bois et mines, ou tout simplement ressources naturelles. Samuel Nsikabaka a précisé: «*Officiellement, cet accord est appelé «Accord-cadre sur l'arrangement spécial de la coopération économique et commerciale entre la République du Congo et la République Populaire de Chine». Cet accord dans le cadre de sa spécificité renvoie à quelques problématiques, sinon des questions. Quel est le niveau de transparence dans la pratique? Comment mesure-t-on la quantité des ressources naturelles en compensation à l'infrastructure, et on peut s'interroger sur l'éthique qui est respectée?.*» Depuis la signature de l'accord cadre

jusqu'en 2023, le Congo a déjà livré à la Chine des cargaisons de pétrole représentant un montant de 12,5 milliards de dollars américains, soit environ 7,5 mille milliards de francs Cfa, au 31 décembre 2023. Il restait une dette de 1.060,98 milliards de francs Cfa de dette au 31 décembre 2023. L'étude a rappelé qu'une restructuration de cette dette a eu lieu en 2019. Depuis, cette dette n'a cessé d'augmenter. Cette situation a poussé la PF2D à vouloir savoir comment s'opère l'évolution de cette dette vis-à-vis de la Chine de 2021 à 2025. Les échanges de l'atelier de restitution de cette étude a permis de constituer une base solide pour la PF2D qui veut avoir une vision dans le sens de la contribution au développement du pays. Les participants ont envisagé un plaidoyer sur la transparence des données liées à la dette, un plaidoyer pour une participation effective de la PF2D, sinon de la société civile congolaise au choix des projets financés par l'emprunt, avoir un plaidoyer pour une restructuration du comité national de la dette publique (CNDP), tant au plan national qu'au plan de la CEMAC.

Philippe BANZ

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°500/2026/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	35776 du 26-06-26	Sect P11, bloc 7, Pile 2, Sup : 150,70m2	1282, RUE NKOUMA BIS (EX. RUE NIANGA)	5-BZV	KIMVA NDZOBO Nadine
2	35984 du 07-08-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 1.000,00m2	VILLAGE YIE	DJOUE-LEFINI	ITOUA née BAYONGA Scheba Myrlette
3	35985 du 07-08-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 4.800,00m2	VILLAGE YIE	DJOUE-LEFINI	Enfants BAYONGA et OKONGO
4	35964 du 03-08-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 859,87m2	YIE	DJOUE-LEFINI	DIALLO MAMADOU Cherif
5	35962 du 03-08-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 2.466,89m2	YIE	DJOUE-LEFINI	DIALLO MAMADOU Cherif
6	35963 du 03-08-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 500,00m2	YIE	DJOUE-LEFINI	DIALLO MAMADOU Cherif
7	35916 du 23-07-26	Sect N, bloc 5, Pile 8bis (ex.11), Sup : 319,07m2	98, BIS, RUE DE REIMS	3-BZV	Société H-DOM IMMOBILIER
8	36000 du 11-08-26	Sect P7, bloc 51, Pile 8, Sup : 482,03m2	79BIS, RUE MOUNZOMBO	4-BZV	MOPENDZA Chardelle Virginia
9	33918 du 16-07-25	Sect P14, bloc 276, Pile 5, Sup : 282,39m2	9, RUE EDZOUNGA (QUARTIER MIKALOU)	6-BZV	KABAMBA NTALAJA Serge
10	35631 du 04-05-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 8.000,00m2	LIFOULA	POOL	OPIMBAT née MBOUNDZA MOKE Charlotte
11	35632 du 04-06-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 8.000,00m2	VILLAGE LIFOULA	POOL	OPIMBAT Charlotte
12	25976 du 06-08-26	Sect P2, bloc 35, Pile 2, Sup : 375,36m2	38, RUE KASSAI	3-BZV	ETOU OBAMI Voltaire Brice
13	35272 du 02-04-26	Sect P13, bloc 276, Pile 5, Sup : 401,77m2	QUARTIER SOUKISSA	5-BZV	BOUTOUKANAKIO née MBEMBA KIELE MOLINGO
14	34846 du 29-12-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 399,96m2	LIFOULA (ZONE CIMITIERE LE FINAL)	BRAZZAVILLE	ETA Jolie Florine
15	36106 du 08-09-26	Sect P9, bloc 70, Pile 8, Sup : 260,44m2	44, RUE BALLOYS	5-BZV	SERVICE EYA Doria Risteve
16	35688 du 17-06-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 476,63m2	AVENUE DE L'UNION AFRICAINE (QUARTIER LE BLAID)	9-BZV	AISSATA YOUNA Keita
17	32916 du 20-12-24	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 400,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	GANDI YABELE Ghislain
18	32917 du 20-12-24	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 213,76m2	RUE MERE ELOBIS (QUARTIER UDSN, ZONE UNICOM)	POOL	GANDI YABELE Ghislain
19	33406 du 04-04-25	Sect D, bloc 05, Pile 03, Sup : 500,00m2	QUARTIER KONO (NGO)	PLATEAUX	NDINGA Dieudonné
20	35535 du 26-05-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 40.197,01m2 soit 4ha01a97ca	DJIRI (QUARTIER IOUEME)	POOL	MBOULOU Raymond Zéphirin
21	35254 du 30-03-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 406,35m2	QUARTIER GASTON POULOLOU (KINTELE)	BRAZZAVILLE	ONDONGO Arsène Baudouin
22	35131 du 09-03-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 224,59m2	LIFOULA	BRAZZAVILLE	MAKOSSO MATH Anna Petrovna
23	35977 du 10-08-26	Sect P4, bloc 90, Pile 08, Sup : 296,65m2	20, BIS, RUE LÉNINE	4-BZV	SCI LUKUMU
24	35240 du 30-03-26	Sect C, bloc 12, Pile 02, Sup : 510,54m2	QUARTIER PAUL GAMB	BRAZZAVILLE	OTOLY Christian Rodrigue
25	35749 du 24-06-26	Sect P2, bloc 29, Pile 14, Sup : 182,54m2	61, RUE KASSAI	3-BZV	MOUNDENE née DZANKOUTOU Pascaline
26	36138 du 15-09-26	Sect E, bloc -, Pile 3, Sup : 1.384,86m2	QUARTIER OBANGUI (OYO)	CUVETTE	Assemblée de Dieu de Pentecote du Congo (A.D.P.C)
27	33437 du 08-04-25	Sect P7, bloc 143 (ex.11bis), Pile 14 (ex.481qter), Sup : 387,20m2	481, RUE KIMPANZOU	4-BZV	ZEZA Fortuna
28	35419 du 03-06-26	Sect P7suite, bloc 33 (ex.194), Piles 50 et 51 (ex.1226), Sup : 706,50m2	1260, RUE LOUOLO (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	Enfants MOUNGALA
29	34211 du 24-09-25	Sect P7, bloc 34, Pile 15, Sup : 328,63m2	35, RUE LAGUE	4-BZV	MANGONDZA TSETOU
30	35711 du 09-06-26	Sect P13B, bloc 1, Pile 7, Sup : 331,21m2	5 BIS, RUE NAMBOULI (QUARTIER LE BLED)	7-BZV	MAKOUBA MOUYAMA Julio Chancel
31	34210 du 24-09-25	Sect P3, bloc 25, Pile 1, Sup : 175,27m2	92, RUE KOUYOU	3-BZV	KANADJI Mamadou
32	35418 du 03-06-26	Sect P7, bloc 72, Pile 8 (ex.617), Sup : 326,63m2	617, RUE LOUOLO (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	Enfants MOUNGALA
33	32587 du 07-10-24	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 825,46m2	QUARTIER 907 MAKABANDILOU	9-BZV	MPAN Placide
34	35392 du 29-05-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 30.000,00m2 soit 3ha00a00ca	VILLAGE ESSIO	DJOUE-LEFINI	Enfants DIOGO
35	32769 du 20-11-24	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 382,66m2	QUARTIER MOUNZOMBO (BETOU)	LIKOUALA	MOHAMEHEN MOHAMEDOU
36	34731 du 25-11-25	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 414,12m2	IMPFONDO (BETOU)	LIKOUALA	TAÏWA-BAME Stephane
37	32765 du 20-11-24	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 2.656,07m2	QUARTIER MOUNZOMBO (BETOU)	LIKOUALA	MOHAMEHEN MOHAMEDOU
38	33454 du 14-04-25	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 1.500,00m2	BETOU	LIKOUALA	BOYANGA Gervais Serge

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière

Fait à Brazzaville, le 05 octobre 2026

Paterne Dimitri ELAPIE,
Inspecteur Principal des Impôts

**COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°1***Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025***Sélection internationale ouverte n°150/BEAC/DGEFRI-CRCT/SIO/Ser/2026 pour l'acquisition et la mise en œuvre d'une plateforme couvrant les activités du marché monétaire de la CEMAC et du Dépositaire Central Unique**

Dans sa volonté de contribuer significativement à la modernisation de l'environnement économique et financier de la CEMAC, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a initié à partir d'octobre 2009 la réforme de sa politique monétaire. A cet effet, elle envisage, sur ressources propres, **l'acquisition et la mise en œuvre d'une plateforme couvrant les activités du marché monétaire de la CEMAC et du Dépositaire Central Unique**. Aussi, elle invite, par le présent avis de sélection, les cabinets qualifiés, intéressés et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°05/24/CEMAC/UMAC/CM portant adoption du Code des marchés de la BEAC, notamment la **sélection sur la base de la qualité technique et du coût**.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier de sélection rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré dans toutes les Directions Nationales de la BEAC et aux Services Centraux à l'adresse indiquée ci-dessous :

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX**Direction Générale de l'exploitation** - DGAM, 14ème étage, Porte 14.12**Adresse:** 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - CAMEROUN**Téléphone:** (+237) 222 23 40 30; (+237) 222 23 40 60**Fax:** (+237) 222 23 33 29**@:** cgam.scx@beac.int / dgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de **deux millions (2 000 000) francs CFA**. Le paiement devra être effectué exclusivement par virement bancaire en faveur des Services Centraux de la BEAC.

Virement zone CEMAC:

RIB Services Centraux: 91001 00090 20000009901 07

Objet: frais de soumission sélection n°{à renseigner par le soumissionnaire}

Transfert international (hors zone CEMAC):

Correspondant: Banque de France

SWIFT Code: BDFEFRPPXXX

Numéro de compte: FR76 3000 1000 6400 0000 5104 277

Destinataire: BEACCMCX090

Objet: frais de soumission appel d'offres n°{à renseigner par le soumissionnaire}

La réunion de cadrage obligatoire se tiendra le **mercredi 21 octobre 2026 à 11 heures 00 minute**.

Seules les entreprises s'étant acquittées des frais de soumission seront autorisées à y prendre part.

Les soumissions, conformes au règlement particulier de la sélection, devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 19 novembre 2026 à 12 heures 00 minute.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX**BUREAU D'ORDRE**, 15ème étage, porte 15.01**Adresse:** 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé – CAMEROUN

Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les soumissions seront ouvertes en **deux phases** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires **dûment mandatés** (document écrit et signé), qui souhaiteraient assister aux séances d'ouverture. Les plis administratifs et techniques seront ouverts le **jeudi 19 novembre 2026 à 13 heures 00 minute** et les plis financiers seront ouverts le **mercredi 02 décembre 2026 à 13 heures 00 minute**.

Yaoundé le,

Le Responsable

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Les portes de l'école rouvertes!

Le jeudi 1^{er} octobre, c'était la rentrée scolaire 2026-2027 au Congo. Comme il est de tradition, le ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, sous la houlette de Jean-Luc Mouthou a effectué une descente au complexe scolaire de Mounkoundzi-Ngouaka, à Makélékélé (1^{er} arrondissement de Brazzaville) pour s'assurer du bon démarrage des cours. Il a chaudement été accueilli par l'administrateur-maire de Makélékélé, Laurent Edgard Bas-soukissa et les responsables administratifs de cet établissement qui ont fait lire aux élèves du primaire un beau discours d'accueil, suivi de la remise d'une gerbe de fleurs.

S'assurer de la bonne organisation de la rentrée dans tous ses aspects, tel était l'objectif de cette visite. Elle a permis au ministre de constater la présence effective du corps enseignant qui a massivement répondu présent à son poste, par contre les élèves ont timidement repris les bancs le premier jour des cours. Pour ce faire, Jean-Luc Mouthou a fait la ronde des classes de tous les cycles que contient ce complexe scolaire, à commencer par le primaire, le collège puis le lycée où il a tendu des poignées de main au personnel enseignant de cet établissement. Enfin, il a terminé par le préscolaire où il a même chanté avec les enfants.

La constatation faite est que le premier jour des cours a manqué d'engouement. Dans les salles où il y a eu plus de places vacantes que d'élèves, le ministre a pris part à des phases de démonstration des quelques élèves. Il s'est assis



Une enseignante en pleine démonstration au tableau, en présence du ministre Jean-Luc Mouthou

au fond de la salle pas pour faire cours, mais pour inspecter. Une manière pour lui, étant du domaine de l'enseignement de jauger la qualité des cours dispensés. «Ce qu'on pourrait dire pour interpeller les parents dont les enfants sont encore à la maison, de faire tout le nécessaire pour que dès demain ces enfants prennent le train en marche pour permettre une préparation efficace de cette jeunesse qui, en fin d'année scolaire devra quelquefois se soumettre aux évaluations sommatives», a dit Jean-Luc Mouthou aux parents d'élèves. Pour les parents fonctionnaires qui se sont plaints sur la question de comment envoyer les enfants à l'école quand les salaires ont été virés dans la nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre. Face à cette situation, le ministre aurait par indulgence permis aux élèves en manque d'uniforme ou en attente des kits scolaires d'aller à l'école les deux premières semaines pour éviter un démarrage tardif de l'année scolaire. Et dans les salles où nous sommes passés en compagnie de l'équipe du ministère, effectivement, il y a eu des enfants qui n'étaient pas en uniforme scolaire qui ont fait cours, le premier

jour de la rentrée. «C'est ennuyant de faire cours dans une salle de classe ne comptant qu'à peine deux élèves. Et c'est à cause de ceux qui sont encore à la maison que nous ne faisons pas cours; donc qu'ils viennent», ont déploré des jeunes lycéens d'un établissement de la place.

Au sujet de la nouvelle loi scolaire qui est en vue, le ministre a précisé que celle-ci se trouve déjà au niveau de l'Assemblée Nationale pour adoption. Avec le CEPE, surtout, a-t-il dit, «il est fort probable que cette réforme rentre en vigueur dès la session prochaine. Une loi selon laquelle la classe d'examen de CM2 va être transmutée en une simple classe de passage pour passer au cycle collège».

Toujours dans cette même optique, la classe du CP1 sera supprimée pour laisser place de façon obligatoire au préscolaire qui est en train d'être renforcé. Seulement, est-ce que cette réforme de suppression du CP1, rendra la tâche facile à ceux qui sont dans des zones rurales ou péri-urbaines où n'existe pas encore de préscolaire?

Durell TSOUMBOU
(Stagiaire)

RENTREE SCOLAIRE 2026-2027

L'APEEC souhaite une année scolaire apaisée!

Sur invitation des ministres Jean-Luc Mouthou et Gustave René Fulgence Adicolle Goum, ministres respectifs des Enseignements général et technique, la délégation de l'Association des parents d'élèves et étudiants du Congo (APEEC) conduite par son président, Christian Grégoire Epouma, a été en réunion tripartite le mardi 29 septembre 2026 à Brazzaville. Une séance de travail qui intègre la dynamique de la gestion conjointe de l'école par l'État et ses partenaires.

Au centre de cette rencontre, informer officiellement le partenaire qui est l'APEEC sur la date de la rentrée scolaire fixée au jeudi 1^{er} octobre 2026; une occasion pour les deux ministres d'apporter un démenti sur la date du 5 octobre 2026 devenue virale sur les réseaux sociaux et faisant état d'un éventuel report.

Outre l'information sur la rentrée scolaire, les deux parties ont passé en revue l'arsenal des aspects collatéraux inscrits sur une fiche qu'ils ont remis aux deux ministres.

Dans cette fiche, sont inscrits plusieurs points, à l'instar de la question des gestionnaires d'établissements scolaires devenus trésoriers des comités de gestion (COGES). «C'est une façon de fouler aux pieds les dispositions du décret présidentiel sur la composition des bureaux



Les ministres Mouthou et Adicolle Goum pendant l'échange avec les membres de l'APEEC

des COGES», a dit Grégoire Epouma. A ce sujet, des instructions ont été données à Mme la Directrice de cabinet du ministre de l'Enseignement général pour corriger certains manquements.

Le président de l'APEEC a fait savoir que la circulaire 214 est aux antipodes de la note du 7 octobre 2023 prise à l'issue d'un conseil des ministres. Cette circulaire, disons-le, ne peut pas prendre de contrepied la mesure du 7 octobre 2023 portant suppression des contributions parentales. Le parent doit être protégé, parce que sa poche est déjà entamée, a déclaré le ministre Mouthou.

Sur la question de l'uniformisation de la tenue scolaire, certaines écoles comme l'école Turque, Canadian School et autres ne sont pas encore en harmonie avec la réglementation. Le ministre de l'Enseignement général a rassuré que les promoteurs de ces établisse-

ments seront convoqués et cela sera vu au cas par cas.

Le ministre de l'Enseignement technique quant à lui est revenu sur le fait que les COGES seront fonctionnels cette année et qu'il est heureux de constater que les parents se sont impliqués dans l'exercice de leur mise en place.

Il a, en outre déploré qu'il n'a pas pu organiser les concours d'entrée dans les établissements de l'enseignement technique, par manque de ressources financières. «Ne soyez pas surpris d'apprendre que chaque élève sera accompagné de 3000 FCFA pour la préparation de la rentrée», a dit le ministre Adicolle Goum.

Les membres de l'APEEC se disent satisfaits de cette rencontre pour la qualité des échanges avec les deux membres du Gouvernement.

Victor
GUEMBELA

ANNONCE LEGALE

MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET
ET DU PORTEFEUIL PUBLICS
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE
DE POINTE-NOIRE CITE

N°012/2026/MFBPP/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours

		REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
N°	N° DE REQUISITION	SECTION	BLOC	PLLE (S)	SUPERFICIE			
1.	15438 DU 15/05/26	CF	195	11 bis	250.00 m²	MONGO KAMBA	04	SANOGO Badra Aliou
2.	13207 DU 05/05/23	AN	26	07	366.20 m²	NKOUIKOU	04	MIERE née IMBOULA Marie Madeleine
3.	14549 DU 26/03/25	BZ5	85	01 et 03	1000.00 m²	TCHIBALA	05	KIMANGOU DIAMBOU Joelle De Padou
4.	15457 DU 21/05/26	CL	125	01	500.00 m²	MONT KAMBA	05	IPA Rosine
5.	14800 DU 04/08/25	AP	51	10	342.00 m²	TCHINIAMBI 1	04	MAKAYA- POATY Gildas Médard
6.	14893 DU 16/09/25	AF	17	10	494.33 m²	SIAFOUMOU	05	EKONDI EKENGUE Cécile
7.	13947 DU 29/05/24	CN	246	08	500.00 m²	VINDOULOU	04	TCHIZINGA-FOUNZI Gessika Dallya
8.	14476 DU 17/02/25	AL	01 qter	02 bis	192.84 m²	LOANDJILI	04	NGAILA Orthia Brunelle
9.	14403 DU 06/01/25	AV	218	19	300.00 m²	BISSONGO	03	M'FOURGA Forcaïl Cozaï
10.	14600 DU 29/04/25	AH	27	01	312.00 m²	FAUBOURG	05	GANDZION KOPANA Parfait Chancel
11.	15282 DU 16/02/26	AK	291	08	400.00 m²	NKOUIKOU	05	SITOU Adan Fabrice Arnel
12.	15236 DU 28/01/26	AG	57	10	500.00 m²	TCHIALI	05	BAYONGA née DELLO Quelith Yeda
13.	15259 DU 09/02/26	ACK	266	10	500.00 m²	VINDOULOU	05	MBEMBO NGOMA Prince Berdozan
14.	15196 DU 15/01/26	ACW	72	01 à 10	5000.00 m²	LIAMBOU	LIAMBOU	NGOBILA Ronel Guelor
15.	15251 DU 26/02/26	ACL1	285 bis	01	500.00 m²	LUBUTCHI	05	TSHIMANGA MUKEBA Abel
16.	15223 DU 26/01/26	P	50	08	256.59 m²	MVOU MVOU	02	ENFANTS SINGHA
17.	7739 DU 31/08/16	ACL2	188	06	500.00 m²	LUBUTCHI	05	ENFANTS MASSEKE MALONGA
18.	14968 DU 17/10/25	AE	14	08 bis	250.00 m²	SIAFOUMOU	05	AYOS Romule Praxede
19.	14285 DU 19/11/24	AE	21	10	500.00 m²	SIAFOUMOU	05	KIMBEMBE Bernard
20.	15405 DU 05/05/26	S	23	06	572.47 m²	MATENDE	02	AROUNA MINYATOU Aweni
21.	15366 DU 22/04/26	S	62	08	240.00 m²	MATENDE	02	LOKO Dedy Stephel
22.	15127 DU 05/05/25	AG	16 bis	07	400.00 m²	TCHIALI	05	ENFANTS NOMBO
23.	15126 DU 05/12/25	AG	17 bis	12	540.00 m²	TCHIALI	05	ENFANTS NOMBO
24.	15404 DU 05/05/26	S	32	06 et 04	822.53 m²	MATENDE	02	ENFANTS MAKOSSO
25.	14698 DU 25/06/25	S	95	12	162.26 m²	MATENDE	02	DOUNIAMA OKANA Mei Dora
26.	14970 DU 17/10/25	P	33 bis	07	307.20 m²	MVOU MVOU	02	LIPITI Edgard Maximilien Brice
27.	15550 DU 02/07/26	CK2	327	05 bis	250.00 m²	BITEMO	04	PENE Oscar Mathys Sylvert
28.	14878 DU 09/09/25	L	12 ter	09bis	162.00 m²	OCH	01	SANGO Hadi
29.	14852 DU 28/08/25	R	20	01	486.76 m²	GRAND MARCHE	01	HAÏDARA Seguenan et HAÏDARA Oumar
30.	15556 DU 09/07/26	L	75	07	400.00 m²	OCH	01	BABELA Irenée Rufin Cyr
31.	15485 DU 1er/06/26	CJ	26	03 et 08	1000.50 m²	MONGO KAMBA	05	EUROPLAST SARLU
32.	13540 DU 04/10/23	AK	27	03 et 04	1258.15 m²	MAKAYABOU	05	IFOKO Lambert
33.	5395 DU 11/06/14	CN	237	06 et 08	1000.00 m²	VINDOULOU	04	LEMBE Béatrice
34.	13432 DU 28/08/23	Q	10	15. 16 et 40bis	658.13 m²	MVOU MVOU	02	SOCIETE NEGOCE INTERNATIONALE
35.	14127 DU 30/08/24	ABW Suite	54	17	500.00 m²	MONGO MPOUKOU	05	NGOTENI Stany Ivane et NGOTENI Gloire Manassé
36.	15264 DU 10/02/26	BZ4	143	07	500.00 m²	TCHIBALA	05	KAYA NSOUELA Elina Tendresse Jenile
37.	14998 DU 23/10/25	BZ6	36	03 et 04	1000.00 m²	TCHIBALA	05	PRICOT Elsa Christ Magnificat
38.	15000 DU 23/10/25	CK	42	06	500.00 m²	MONGO KAMBA	04	NGOMA Dominique
39.	14143 DU 05/09/24	CG	130	10	763.50 m²	KOUFOLI	05	DAMBA Jeanne Dianne
40.	15377 DU 27/04/26	CG	103	09	401.69 m²	KOUFOLI	05	MBOUNGOU-ONDJEAT Jakim-Hartange, MBOUNGOU-ONDJEAT Jehiel-Eldad et LOUGNANGOU-ONDJEAT Ayden-Levie

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 05 Octobre 2026
Le chef de bureau, Yvon Faustin Magloire OKEMBA Inspecteur Principal des Impôts

DISTINCTION

L'écrivain Christ Kibeloh honoré à Paris

Ecrivain et scénariste congolais, Christ Kibeloh sera bientôt sous les feux des projecteurs à Paris, en France. Où il recevra, officiellement, sa médaille d'honneur d'Ambassadeur de Solutions pour l'Afrique. Ce sera à l'occasion de la 4^e édition de la SAS (Semaine l'Afrique des Solutions), prévue les 23 et 24 octobre 2026 à la Mairie du 16^e arrondissement de la capitale française. Un événement placé sous le thème: «*Génération Solutions: l'Afrique qui crée, ose et transforme*».

L'auteur congolais a été distingué pour ses 10 ans de trajectoire littéraire, ainsi que son concept doctrinal de la «*Couture Sociale*», développé dans son dernier essai «*Mon regard sur le monde*».

La distinction d'«*Ambassadeur de Solutions pour l'Afrique*» est attribuée à des personnalités dont le parcours, les réalisations ou l'engagement contribuent, par l'action, la transmission ou l'innovation, à faire émerger des réponses concrètes aux défis des sociétés africaines et à valoriser les dynamiques positives portées par l'Afrique, ses diasporas et les espaces afrodescendants. Né à Brazzaville et arrivé en France à l'âge de 15 ans, Christ Kibeloh a connu, très tôt, l'expérience du déplacement, de la reconstruction des repères et du dialogue entre plusieurs univers culturels.

Son parcours a, d'abord, été marqué par le football, jusqu'à ce que plusieurs blessures

mettent fin à son projet de carrière sportive. «*Cette rupture a progressivement ouvert une autre voie: celle de l'écriture. Depuis "Rayane l'orphelin", publié en 2016 et récompensé en 2017 par le Prix jeune auteur de l'Académie du Bassin d'Archon, vous avez construit une œuvre qui s'intéresse aux trajectoires humaines, aux vulnérabilités, au déracinement, aux injustices et à la capacité de chacun à se reconstruire*», écrit, dans sa correspondance, M. Léonce Hounbadji, président de l'association Notre Voix Fondateur et de la Semaine l'Afrique des Solutions. «*Vos quatre premiers romans ont ainsi exploré, à travers des personnages confrontés à l'épreuve, différentes formes de fragilité et de quête de sens. Votre cinquième ouvrage, "Mon regard sur le monde", publié en 2026, marque une évolution de cette démarche. À travers des récits et une réflexion plus directe sur l'identité, le déracine-*



Christ Kibeloh

ment, les héritages historiques, les rapports de pouvoir, les ressources africaines ou encore l'exploitation de jeunes footballeurs, vous élargissez votre regard des destins individuels aux fractures qui traversent les sociétés. Votre démarche ne se limite pas au constat: elle cherche à comprendre les blessures, à interroger leurs causes et à ouvrir des voies de reconstruction. C'est dans cette continuité que s'inscrit votre conception de la «*Couture sociale*», que vous présentez comme une manière de retisser les liens dans des sociétés marquées par les fractures, les préjugés, les blessures historiques ou les clivages identitaires», poursuit-il.

«*Par l'écriture, vous faites ainsi*

du livre un espace de transmission, de dialogue et de réflexion sur ce qui peut rapprocher les individus et les cultures. Cette approche rejoint également votre attachement à l'idée d'une identité ouverte, plurielle et capable de faire du dialogue interculturel une ressource. Votre parcours d'écrivain, associé à votre engagement dans le domaine de la protection de l'enfance, donne à cette démarche une dimension particulière: celle d'une attention portée à l'humain, à la dignité et aux trajectoires qui peuvent être fragilisées par les ruptures, l'exclusion ou les circonstances de la vie. Votre expérience personnelle et professionnelle nourrit ainsi une même volonté de contribuer à la reconstruction des liens et à la transmission d'une parole susceptible d'ouvrir de nouvelles perspectives. Cette capacité à transformer l'épreuve en matière de réflexion, puis la réflexion en dialogue, trouve une résonance particulière avec la vision de la Semaine l'Afrique des Solutions...», conclut M. Hounbadji.

Ancien Diables-Rouges football «U23», Christ Kibeloh est né le 19 juin 1995. Il a intégré le cercle des écrivains congolais grâce à son roman «*Rayane l'orphelin*», publié aux Editions France Libris en 2013 et repris par Edilivre, en 2017.

Véran Carrhol YANGA

LIVRE

Et de deux pour Victorine Koumou-Aboungou!

Grâce au recueil de poèmes «*Les délices de la vie*», paru en 2018 aux Editions Jets d'Encre (Paris, France), Victorine Koumou-Aboungou avait signé son entrée dans le cercle fermé des écrivains congolais. Après un long passage à vide, l'auteure vient d'enrichir sa bibliographie d'une deuxième œuvre: «*Dans l'abîme du deuil: amour-mort et résilience*». Une autobiographie de 128 pages.



Victorine Koumou-Aboungou



Le livre en couverture

Le nouvel ouvrage raconte l'histoire de Victorine (l'autrice) qui perd brutalement son mari, deux mois après un mariage célébré dans la joie.

Face à ce choc, elle choisit d'écrire pour raconter leur histoire: leur rencontre, la construction de leur couple, les rites du mariage, puis l'apparition soudaine de la maladie. Elle décrit, sans détour, les étapes du deuil, la solitude, les réactions de l'entourage, ainsi que le poids des traditions et des jugements entourant le veuvage dans la société congolaise.

À travers ce témoignage puissant, Victorine Koumou Aboungou cherche à comprendre ce qu'il reste de l'amour après la perte et propose un regard lucide sur le deuil et ses réalités sociales.

L'écrivaine livre un récit personnel susceptible de résonner chez toute personne confrontée à la perte d'un proche.

Née en République du Congo, Victorine Koumou Aboungou mène une carrière internationale à la croisée des domaines scientifique et littéraire.

Veuve et mère de deux enfants, elle inscrit son écriture dans une expérience personnelle marquée par le deuil et la résilience.

À travers ses textes, elle explore les thèmes de l'intimité, de l'amour et de la reconstruction.

Le livre est disponible au prix de 16,20 euros (environ 11 000 F. CFA), dans toutes les librairies et sur le site de l'éditeur (www.jetsdencre.fr).

V.C.Y.

PUBLICATION «POSTHUME» D'UN OUVRAGE SUR LE CORONA VIRUS

Profondeur des prémices littéraires de Marcellin Mouzita Moukouamou

Publié en juin 2026, aux éditions «*Le Cavalier Bleu*» en France, sous le titre attrayant de «*Territoires, Populations et Covid-19/ Les pays du Sud et les espaces ultramarins face à la pandémie*», l'ouvrage co-écrit sous la direction du Français Thierry Nicolas, maître de conférences en géographie à l'université de Guyane (285 pages) et préfacé par Fred Constant, un professeur des universités en sciences politiques, est un véritable essai anthropologique. Il est paru six ans après les effets morbides de la pandémie de Covid-19 dans le monde. Le directeur de l'édition y a compilé, avec l'esthétique intellectuelle qui lui est propre, dix-huit textes d'auteurs d'horizons divers -neuf femmes et neuf hommes- dont évidemment celui du Congolais Marcellin Mouzita Moukouamou, un doctorant en sciences de l'information et de la communication, chargé de cours à l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, au Congo et journaliste à *La Semaine Africaine*.

Sollicité par Thierry Nicolas sur la thématique socio-historique du Corona virus, Marcellin Mouzita a donné son accord d'association, et sans plus attendre, il est descendu sur le terrain combien glissant de la recherche, par la méthode de l'échantillonnage raisonné. Son investissement se donne à être compris comme une contribution majeure au colloque scientifique organisé à Cayenne en octobre 2023, dont les actes constituent le présent ouvrage. Constatant que les territoires ne sont pas égaux face au risque de propagation d'un virus, entendu que certains sont plus vulnérables que d'autres, l'idée de la tenue d'un colloque a fait du chemin jusqu'à la publication des contributions des uns et des autres, premier à la fois littéraire et méthodologique des historiens assises de Cayenne.

Le colloque consacré au Covid-19 s'est articulé autour de cinq axes: les itinéraires de propagation du virus, la gouvernance des territoires durant la crise, les effets des mesures d'exception, les formes de solidarité et d'auto-organisation territo-



Marcellin Mouzita M. (contributeur)

riale, ainsi que les contestations populaires. Ces travaux ont contribué à enrichir la réflexion en sciences humaines et sociales sur la pandémie et pourraient servir de référence face aux futures crises sanitaires.

Dans cet ouvrage, Marcellin Mouzita a mené à Brazzaville une recherche intitulée «*Les écarts entre la communication gouvernementale et les croyances et attitudes des habitants de Brazzaville dans la lutte contre le Covid-19*». Il y analyse la propagation de la maladie au Congo et particulièrement dans la capitale. Entre le 14 mars 2020 et le 15 mars 2022, le pays a enregistré 24 483 cas, dont 14 443 à Brazzaville, ainsi que 415 décès, les deux tiers étant recensés dans la capitale. L'étude examine ensuite la communication gouvernementale, fondée sur la sensibilisation et diverses mesures restrictives: confinement, couvre-feu, distanciation sociale, port du masque, fermeture des écoles et lieux de culte, limitation des rassemblements, utilisation du gel hydroalcoolique et vaccination. Les autorités ont utilisé plusieurs canaux, notamment la télévision, la radio, la presse écrite, les affiches, les réseaux sociaux et la communication de proximité.

La recherche, menée auprès de 100 personnes, complétée par trois «*focus groups*» réunissant 25 participants et un entretien avec un anthropologue, met en évidence un important décalage entre



La couverture du livre

les messages officiels et les croyances des populations. Le scepticisme était notamment nourri par l'absence de contact direct avec des malades et par certaines croyances selon lesquelles les Africains seraient naturellement résistants aux microbes. La qualité des masques, les restrictions de déplacement et le manque de confiance envers les autorités ont également contribué au rejet des mesures sanitaires. Certains enquêtés considéraient même le Covid-19 comme une invention occidentale destinée à décimer les populations africaines, tandis que d'autres voyaient dans les mesures gouvernementales un moyen de capter les financements internationaux. Ainsi, l'étude montre que la communication institutionnelle a été faiblement appropriée par une partie des habitants de Brazzaville, dont les pratiques quotidiennes sont souvent demeurées éloignées des prescriptions officielles.

La partie du livre écrite par Marcellin Mouzita, avec son appendice bibliographique, réunie aux contributions d'autres auteurs, forment un précieux ouvrage sur le coronavirus vu par les pays et territoires du Sud. Vendu en format de poche à 28 € auprès du co-auteur, ce bestseller offre au Congo le privilège de figurer parmi ses belles pages, grâce à la plume de notre compatriote.

Gabriel DIMONEKENE

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU, Notaire

Sise 08, rue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, face au stade ANSELM, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones: 06 976 66 12/ 05 575 20 98.

AVIS DE CONSTITUTION
TITAN CAPITAL

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 350.000.000 FCFA

Siège Social 36 avenue BICOUMAT, centre-ville, en face des dépêches de Brazzaville 1^{er} étage immeuble La place, bureau 01
Pointe-Noire / REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU, Notaire, le 1^{er} septembre 2026, dûment enregistré le 10 septembre 2026, sous le folio 170/66, n°8324, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:

- Réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers;
- Exécution d'ordres pour le compte de tiers;
- Courtage et intermédiation sur instruments financiers
- Arrangement et structuration d'un appel public à l'épargne.
- Arrangement et structuration d'un placement privé;
- Placement non garanti d'instruments financiers;
- Organisation et participation à un syndicat de placement;
- Centralisation et suivi des souscripteurs;
- Conseil en investissement financiers;
- Conseil en gestion financière, portefeuille et patrimoine;
- Accompagnement des Etats et entreprises sur le marché financier;
- Assistance à l'introduction en bourse et suivi post-cotation;
- Conseil en ingénierie financière;
- Evaluation, modélisation, diagnostic et due diligence;
- Démarchage, commercialisation et distribution encadrée;

- Recherche en investissement et analyses financières;
- Organisation de rencontres entre émetteurs et investisseurs.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination sociale: TITAN CAPITAL

Adresse: Le siège social est fixé au 36 avenue BICOUMAT, en face des dépêches de Brazzaville, 1^{er} étage immeuble La Place, Centre-ville, Pointe-Noire - République du Congo.

Administration: Monsieur DESCALZI Charles Henri, est nommé Président du Conseil d'Administration pour une durée de deux (02) années renouvelables; Monsieur MANIONGUI Yannick Axel est nommé Directeur Général pour une durée de deux (02) années renouvelables.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro CG-PNR-01-2026-B14-00014.

Pour avis

La Notaire

Maître S. Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

FECOFOOT

L'heure des actes a sonné pour Eric Mantot !

Fraîchement installé à la tête de la Fédération congolaise de football, Eric Mantot n'a plus de temps à perdre. Entre la relance urgente du championnat national, l'audit promis des finances et la restructuration de la formation des jeunes, le nouveau patron du football congolais doit rapidement transformer ses promesses électorales en réalités concrètes.

«L'heure n'est plus aux discours, l'heure est au travail.» C'est par cette formule percutante qu'Eric Alain Mantot a lancé son mandat lors de la passation de service au siège de la fédération. Le nouveau président sait que l'état de grâce sera de courte durée face aux attentes du public sportif.

Le premier défi de sa mandature sera d'amorcer une union sacrée. Le football congolais sort de deux années de turbulence institutionnelle profonde qui ont paralysé son développement. Pour rebâtir, Eric Mantot promet de miser sur la réconciliation des acteurs du milieu, mais aussi sur une transparence absolue. Il a d'ailleurs immédiatement annoncé l'exécution d'un audit financier complet pour assai-



La transition entre Henri Endzanga et Eric Alain Mantot

nir la gestion de l'instance et ramener la confiance auprès des partenaires.

Sur le terrain, les priorités sont claires: relancer des championnats nationaux réguliers et crédibles, inspecter et moderniser des infrastructures sportives souvent précaires; restructurer la formation des jeunes et dynamiser le football féminin.

Pour mener à bien cette transformation structurelle, Eric Alain Mantot pourrait compter sur un allié de poids. Le président de la FIFA, Gianni Infantino, lui a adressé ses félicitations officielles, promettant le soutien de l'instance internationale pour accompagner le Congo dans cette nouvelle ère.

Le président Mantot a lui-même rappelé que son élection n'était pas un «chèque en blanc», mais un contrat moral; les supporters et acteurs du ballon rond attendent désormais des résultats concrets et visibles. Le décor est planté, place aux actes.

Franck SOUAPIBOU

HANDBALL

Des techniciens congolais à l'école de la rigueur russe!

Les encadreurs techniques des clubs affiliés à La Dynamique "Le réveil du handball congolais" participent depuis le 30 septembre 2026 à un séminaire qui devrait durer trois semaines. Ils sont en train d'être outillés aux méthodes de planification de haut niveau par un expert international russe, Roman Liashenko, ancien joueur professionnel reconverti dans l'encadrement technique et la formation.

L'initiative, fortement soutenue par le club multidisciplinaire DGSP, marque une étape cruciale dans la volonté de "La Dynamique" de moderniser le handball national en s'attaquant à la racine: la compétence des entraîneurs. Le module central de cette session, axé sur la planification d'une saison sportive régulière selon le modèle russe, permettra de décortiquer une méthodologie mondialement réputée pour sa discipline scientifique et sa régularité



Moment d'échange entre l'expert et les entraîneurs

sur les podiums internationaux. Les séminaristes explorent les concepts de périodisation des entraînements, de gestion des charges physiques et de pics de forme. L'objectif est «d'extirper la préparation des équipes de l'amateurisme et du pilotage à vue pour l'inscrire dans une démarche rigoureuse et mesurable».

Au cours de ce séminaire, les cours théoriques alternent

avec des descentes sur le terrain. Ces dernières permettent de confronter la théorie aux réalités de la discipline en mettant en application les enseignements reçus.

La présence d'une quarantaine de techniciens issus d'une dizaine de clubs témoigne de l'adhésion de la communauté du handball à cette dynamique de changement.

La Dynamique pose un acte fort et rappelle une vérité essentielle. «Pour élever le niveau technique de nos clubs, nos tacticiens locaux doivent s'approprier les standards internationaux. Un défi majeur pour l'avenir de notre sport!», affirme un responsable de cette plateforme. En tout cas, le renouveau du handball congolais passera par l'exigence du haut niveau.

G.-S.M.

Résultats des 23^e et 24^e journées Gala La Dynamique

Seniors Hommes : ASOC-Inter Club (20-20), BMC-CF JSO (29-29), Tsongolaise-ASB (26-25)

Seniors dames : GDS-DGSP (23-21), ASOC-GDS 2 (31-20)

U18 Filles : CF JSO -DGSP (23-13)

Seniors Dames: Inter Club-CFPN (30-16), Renaissance-Lion Sport (27-25)

Seniors Hommes: Avenir du rail-Patronage (34-24), JSO-Pétroport (24-28), Lion Sport-Académie (35-27)

U16 Filles : CFPN-Renaissance (15-21)

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

John NDINGA NGOMA, journaliste à l'hebdomadaire La Semaine Africaine, Aubin MPASSY, Patrick NDIRIMINA, Ghislain NDIRIMINA ont la douleur d'informer les parents, amis et connaissances ainsi que les ressortissants de Mossendjo, Moutamba, Makabana et Dolisie du décès de leur sœur, mère et grand-mère, NDIRIMINA PAHOU Philomène, beaucoup connue sous le surnom de Ma Philo. Décès survenu le 29 septembre 2026 à Pointe-Noire.

La veillée se tient au domicile familial sis

au quartier Mawata, derrière l'ex-bar Exodus.

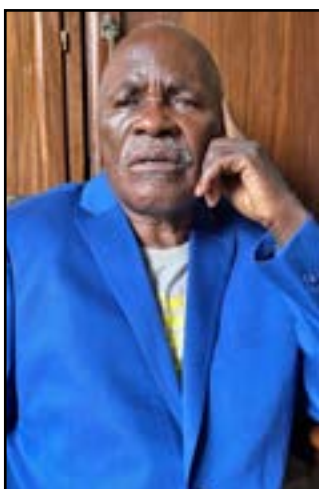
Puisse l'âme de l'illustre disparue reposer en paix.



COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

Jean-Baptiste MILANDOU MIA MBANZA et l'Association Luzolo lua Kikulu ont la douleur de vous annoncer le décès, ce 4 octobre 2026 au CHU de Brazzaville, du poète nsoundi, Faustin MOUANGA-SENGA.

Le lieu de la veillée vous sera communiqué dans les plus brefs délais.



ONG de Conscientisation et de Développement
Villa B45, avenue de POUA,
Entrée ex faculté des sciences, en face de la CAPPED
Quartier Milice Makélékélé — Brazzaville
E-mail : fondniosi@Kmail.com
Site web : www.fondationniosi.org
Récépissé d'enregistrement n° 056/93/MISCRD/DGAT/
SAG. du 2 juin 1993

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT

Sélection d'un prestataire pour la gestion et l'exploitation de toilettes publiques

Dans le cadre de la diversification des activités liées à son volet « Développement durable », la promotion de l'hygiène, de l'assainissement et de la pérennisation des infrastructures communautaires, NIOSI a procédé à la construction des toilettes publiques à proximité du marché Total de Baongo pour soulager tant soit peu les populations occupant les commerces aux alentours de son siège situé en face de la CAPPED.

Pour décentraliser certaines de ses activités, NIOSI lance un appel à candidatures en vue de sélectionner un prestataire chargé de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien de cette infrastructure sur base d'un partenariat en modèle de gestion déléguée.

Dans ce partenariat, le prestataire assurera, à ses frais et sous sa responsabilité, l'exploitation quotidienne des toilettes publiques, notamment l'entretien, la maintenance, la collecte des recettes, ainsi que le respect des normes d'hygiène et de qualité de service.

En contrepartie de l'exploitation de l'infrastructure, le prestataire retenu versera à NIOSI une redevance mensuelle, dont le montant sera proposé dans son offre et fixé dans le contrat de partenariat.

Les candidats intéressés (entreprises, PME, coopératives, associations ou toute autre structure légalement constituée) sont invités à soumettre un dossier comprenant :

- une lettre de candidature ;
- les documents légaux de la structure ;
- une présentation de l'expérience du candidat ;
- une proposition technique de gestion ;
- une proposition financière précisant le montant de la redevance offerte.

Les dossiers de candidature devront être déposés au siège de NIOSI au plus tard le 30 octobre 2026 à 14h00, à l'adresse suivante : Villa 845, avenue de l'OUA, Entrée ex faculté des sciences, en face de la CAPPED. Quartier Milice Makélékélé-Brazzaville.

Fait à Brazzaville, le 3 septembre 2026

Niosi,
Le secrétariat Exécutif

ÉCONOMIE DU CLIMAT

Brazzaville se dote d'un Institut pour l'Économie du Climat

Son lancement officiel sera consacré par un séminaire, le jeudi 22 octobre 2026 au Kempinski Hotel, autour d'une question décisive pour le pays : comment passer de la rente pétrolière à la rente climatique et forestière ?

Le paysage intellectuel congolais s'enrichit d'une nouvelle institution. Fondé et présidé par Aimé Dieudonné Mianzenza, docteur d'État ès sciences économiques et Président du Centre d'Études Stratégiques du Bassin du Congo (CESBC), l'Institut Congolais pour l'Économie du Climat (ICEC) entend faire de l'économie climatique et forestière du bassin du Congo un champ de souveraineté scientifique et de décision congolaise. Sa devise tient en trois verbes : «Penser, former, négocier».

La fin annoncée d'un modèle

Depuis des décennies, les économies d'Afrique centrale reposent sur une architecture rentière adossée aux hydrocarbures et aux industries extractives. Ce modèle, bien décrit par la théorie de l'État rentier (Beblawi, Luciani) et par les analyses du «syndrome hollandais», a produit une croissance volatile, une diversification limitée et une vulnérabilité chronique aux cycles des cours mondiaux des matières premières.

Or le bassin du Congo détient un actif d'une tout autre nature. Deuxième massif forestier tropical de la planète, il constitue un puits de carbone déterminant pour l'équilibre climatique mondial. La montée en puissance des financements climatiques internationaux (REDD+, Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale – CAFI, marchés du carbone, échanges dette-nature, Tropical Forest Forever Facility lancée à la COP30 de Belém) ouvre la voie à ce que le fondateur de l'ICEC appelle une «rente carbone-forestière», susceptible de prendre progressivement le relais d'une rente pétrolière déclinante.

La République du Congo occupe dans cette transition une position singulière : pays pétrolier historique, elle est aussi une puissance forestière. Mais le basculement ne se fera pas spontanément. Il exige une capacité scientifique propre à la sous-région, capable de produire une connaissance rigoureuse, de peser dans les négociations internationales et de former la relève. C'est cette capacité que l'ICEC ambitionne d'incarner, afin que les décisions engageant l'avenir du bassin du Congo ne reposent plus uniquement sur une expertise extérieure.

«Faire de l'économie climatique et forestière du bassin du Congo un champ de souveraineté scientifique et de décision congolaise, au service d'une transition vers une économie diversifiée et durable.»

La vision de l'ICEC

Une approche résolument économique

Là où la plupart des acteurs abordent la forêt et le climat sous l'angle de la conservation ou de la biodiversité, l'ICEC les traite comme des variables de politique économique : rente, fiscalité, financement du développement, absorption du capital. L'institut revendique une niche précise, l'analyse économique de la transition de la rente pétrolière vers la rente climatique et forestière dans les économies rentières d'Afrique centrale.

Il introduit notamment une distinction encore rarement formalisée dans la sous-région : la rente forestière classique rémunère l'exploitation (bois, filières), tandis que la rente climatique rémunère la conservation (carbone évité, paiements pour services environnementaux, conversion de dette). L'arbitrage entre ces deux rentes, dans les politiques d'aménagement et de zonage, constitue l'un des axes de recherche propres à l'institut.

Institution scientifique et de plaidoyer à but non lucratif, l'ICEC se situe à la charnière du monde académique et de l'action publique. Il se veut une expertise indépendante, complémentaire de l'action de l'État sans lui être subordonnée, et partenaire scientifique des bailleurs plutôt que simple prestataire. Sa gouvernance – statuts, manuel de gouvernance, politique de genre et d'inclusion – a été conçue pour garantir son indépendance vis-à-vis de ses financeurs et pour pouvoir s'étendre, à terme, aux six pays de la COMIFAC.



Aimé Dieudonné Mianzenza, auteur de cet article et président-fondateur de l'Institut congolais pour l'économie du pays.

Quatre missions, trois axes

L'institut articule son action autour de quatre missions : l'étude et la recherche, le plaidoyer, la formation et la publication. Ses travaux s'organisent selon trois axes thématiques.

Le premier porte sur la transition de la rente pétrolière vers l'économie climatique : analyser les conditions macroéconomiques et institutionnelles du basculement, à partir de l'expérience comparée du Congo, du Gabon, de l'Angola et de la Guinée équatoriale.

Le deuxième concerne la finance climatique et les mécanismes innovants : documenter les instruments mobilisables pour le bassin du Congo et accompagner les pouvoirs publics dans leur négociation et leur mise en œuvre.

Le troisième est consacré à la gouvernance publique et à l'exécution du Plan national de développement (PND) : sécuriser le taux d'exécution, le suivi budgétaire et la redevabilité des politiques publiques qui engagent la transition.

Un institut qui ne part pas de zéro

L'ICEC ne naît pas d'une simple annonce. Il s'adosse à un écosystème déjà constitué : le Centre d'Études Stratégiques du Bassin du Congo (CESBC), fondé en 2005, et sa maison d'édition CesbcPresses. Surtout, il peut se prévaloir d'un socle intellectuel publié entre mai et septembre 2026 : six ouvrages consacrés à la gouvernance climatique dans le bassin du Congo, à l'économie du palmier à huile face aux marchés mondiaux (deux volumes), à l'absorption du capital en République du Congo, à l'agriculture dans les économies de rente (Gabon, Congo, Angola, Guinée équatoriale), publié en français, en espagnol et en portugais, et aux famines en Afrique. Des collections éditoriales structurées («École congolaise d'économie», «Femmes, Droits & Sociétés»), une note conceptuelle de type GCF Readiness adaptée au contexte congolais et des travaux doctoraux en cours sur une Banque congolaise d'investissement et de développement complètent ce dispositif. Ces six ouvrages seront présentés et dédiés la veille du lancement, le mercredi 21 octobre, formant avec

le séminaire un événement scientifique et institutionnel de deux jours.

Le 22 octobre, trois panels au Kempinski

Le séminaire de lancement se tiendra le jeudi 22 octobre 2026, de 9 h à 16 h, au Kempinski Hotel de Brazzaville. Après la cérémonie d'ouverture officielle, trois panels thématiques déclineront les axes de l'institut.

Le panel 1, «Transition de la rente pétrolière vers l'économie climatique», posera une question centrale : cette transition peut-elle s'opérer sans reproduire les pathologies de l'économie pétrolière – captation externe de la valeur, faible absorption du capital, fragilité budgétaire – ou constitue-t-elle au contraire une occasion de rupture? Les échanges dette-nature du Gabon (2023) et l'opération congolaise annoncée à la COP30 serviront de repères.

Le panel 2, «Finance climatique et mécanismes innovants», interrogera l'écart persistant entre les engagements annoncés et les décaissements effectifs, ainsi que les conditions de crédibilité des échanges dette-nature, des marchés du carbone et de l'article 6 de l'Accord de Paris.

Le panel 3, «Gouvernance publique et exécution du PND», examinera pourquoi les plans nationaux de développement souffrent d'un faible taux d'exécution et à quelles conditions un pilier «rente climatique» pourrait être effectivement sécurisé, suivi et rendu redevable.

Un fondateur rompu aux questions de planification

Docteur d'État ès sciences économiques de l'Université de Clermont-Ferrand (1980), Aimé Dieudonné Mianzenza a notamment servi au Commissariat général au Plan, puis comme directeur des études et de la planification au ministère des Finances et du Budget, et comme conseiller de ministres. Enseignant à l'Université de Brazzaville de 1981 à 1995, il a également été consultant international pour la Banque mondiale, le FIDA et l'UNOPS. Ses recherches récentes portent sur le passage de la rente pétrolière à la rente carbone-forestière en Afrique centrale.

Un appel aux partenaires

Autorités gouvernementales, corps diplomatique, partenaires techniques et financiers, universités, confessions religieuses, société civile et organisations environnementales sont invités à prendre part à ce rendez-vous. L'ICEC y sollicitera une reconnaissance institutionnelle, des partenariats scientifiques et académiques, le financement de ses programmes et le relais de ses travaux auprès des réseaux internationaux spécialisés.

Pour ses promoteurs, la cérémonie du 22 octobre marquera un point de bascule : le passage d'une initiative scientifique portée par son fondateur à une institution publiquement reconnue, au service d'une transition vers une économie congolaise diversifiée et durable.

EN PRATIQUE

Quoi : Séminaire de lancement officiel de l'ICEC

Quand : Jeudi 22 octobre 2026, de 9 h à 16 h

Où : Kempinski Hotel, avenue Amilcar Cabral, centre-ville, Brazzaville

La veille : Présentation et dédicace des six ouvrages fondateurs (21 octobre)

Organisation : ICEC / CESBC / CesbcPresses

Site : www.iceccongo.org